

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL No.24
LES MIGRATIONS DIALOGUE
ORDONNEES SONT INTERNATIONAL
BENEFIQUES SUR LA MIGRATION
POUR LES MIGRANTS ET LA SOCIETE
L'OIM CONTRIBUE A RELEVER LES
DEFIS CROISSANTS QUE POSE LA
GESTION DES FLUX MIGRATOIRES
FAVORISE LA MIGRATION
COMPREHENSION ET FAMILLE
DES QUESTIONS DE MIGRATION
PROMEUT LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL A TRAVERS
LES MIGRATIONS ŒUVRE AU
RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE
ET AU BIEN-ÊTRE DES MIGRANTS



No. 24

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

**MIGRATION
ET FAMILLE**



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
 17, Route des Morillons
 1211 Genève 19
 Suisse
 Tél : + 41 22 717 91 11
 Télécopie : +41 22 798 61 50
 Courriel : hq@iom.int
 Internet : www.iom.int

ISSN 1726-4030
ISBN 978-92-9068-707-8

© 2015 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblées, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens,

sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des "Livres rouges" consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration sont disponibles à l'adresse : www.iom.int/idm.

La présente publication comprend le rapport et les documents supplémentaires de l'atelier intitulé « Migration et famille » qui s'est tenu à Genève (Suisse) les 7 et 8 octobre 2014. S'inscrivant dans le thème général de l'IDM 2014, « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats », l'atelier a rassemblé 265 participants représentant 88 gouvernements, 31 organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que des représentants du secteur privé et des universitaires. La publication s'ouvre sur un résumé des principales conclusions des discussions, qui avait été présenté aux participants à la fin de cette rencontre de deux jours. Viennent ensuite un compte rendu détaillé des délibérations et des recommandations, le témoignage d'un jeune migrant, ainsi que l'ordre du jour et le document de travail de l'atelier.

L'atelier « Migration et famille » a été organisé par l'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM (ICP), sous la supervision de Jill Helke, la Directrice du Département, et sous la coordination d'Azzouz Samri, le Chef de la Division des organes directeurs et de l'IDM. Nous remercions tout particulièrement Paula Benea et Giulia Ciccacese, les auteures principales, pour la rédaction du document de travail et du rapport figurant dans la présente publication, ainsi que Susanne Klink, Barbara Rijks, Pindie Stephen (Département de la gestion des migrations) et Antoinette Wills (ICP) pour leurs contributions et leur soutien.

L'OIM tient à remercier vivement le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour leur contribution financière à cet atelier, et pour le soutien constant qu'ils apportent à l'IDM.

TABLE DE MATIERES

RESUME DES DISCUSSIONS	7
RAPPORT DE L'ATELIER	17
Introduction	19
Objet et but de l'atelier	23
Deliberations et recommandations issues de l'atelier	25
Conclusions	69
VOIX DE MIGRANTS	73
ORDRE DU JOUR FINAL ET DOCUMENT DE TRAVAIL	79
Ordre du jour final	81
Document de travail	89

RESUME DES DISCUSSIONS

RESUME DES DISCUSSIONS

L'atelier « Migration et famille » s'est tenu à Genève (Suisse) les 7-8 octobre 2014 dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM) organisé chaque année par l'OIM. En 2014, le thème dominant que les Membres de l'OIM avaient choisi était intitulé « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats ».

Cet atelier, le second d'une série, a permis d'examiner les tendances de la mobilité humaine et leurs conséquences pour le développement humain, ainsi que des scénarios d'approches futures dans un contexte social, politique et économique en constante évolution. Il traitait plus particulièrement de la migration familiale et des diverses et difficiles conséquences de la migration pour la cellule familiale et les membres de la famille.

L'atelier a rassemblé environ 260 participants provenant du monde entier, dont des responsables politiques et des praticiens spécialistes du droit de l'immigration, des affaires sociales et familiales, de la santé et du développement, ainsi que des représentants de la société civile et des médias s'occupant de divers aspects de la migration familiale.

Dans son allocution, l'oratrice principale, Mme Ana María Baiardi Quesnel, Ministre de la femme de la République du Paraguay, a insisté sur les conséquences de la migration pour les enfants, et a lancé un appel pour qu'une attention accrue soit portée à la réalité des femmes migrantes, qui occupent une place centrale dans la famille et contribuent au développement. Conformément à la pratique consistant à offrir une tribune aux migrants, une session intitulée « Voix de migrants » a été organisée, au cours de laquelle on a pu entendre les témoignages d'un jeune migrant et une représentante de femmes migrantes.

Les discussions ont été réparties en cinq sessions animées par 32 orateurs venant d'horizons différents, sélectionnés de façon à respecter l'équilibre géographique et des sexes, qui représentaient des pays de diverses régions.

Le présent document résume les principales conclusions et suggestions d'action issues des délibérations.

1. En raison de son ampleur et de ses incidences sur le développement humain et économique, la migration familiale et ses conséquences pour la cellule familiale et la société appellent une attention accrue de la part des décideurs et des chercheurs.

- Les participants ont reconnu que la mobilité humaine a des effets sur un nombre croissant de familles, modifiant leur structure, leur mode de vie, leur bien-être et leur cohésion. Pour bien évaluer les incidences et les effets multiformes de la migration sur la cellule familiale, il est nécessaire de réaliser davantage d'études et de recherches et de mieux comprendre le lien fondamental entre la migration et la famille.
- Les participants ont relevé que les migrants et leur famille contribuent dans une large mesure au développement des pays de destination et d'origine grâce à leur potentiel humain, culturel et économique. Pourtant, la recherche et les débats politiques ont tendance soit à se concentrer sur les migrants considérés individuellement plutôt que sur la famille en tant que cellule, soit à envisager la famille uniquement sous un angle économique. Les participants ont demandé qu'une attention accrue soit portée à la migration familiale et que la coopération soit renforcée dans ce domaine à l'échelle locale, nationale et internationale.
- De nombreux participants ont reconnu qu'au vu des incidences considérables de la migration sur la famille, la décision de migrer devait être prise en famille.

2. Il existe très peu de données précises sur la migration familiale et ses effets sur les membres de la famille, leur communauté et la société dans son ensemble.

- Les incidences de la migration sur les personnes varient selon les effets sur la vie des migrants eux-mêmes, les membres de la famille restés au pays, les membres de la communauté et la société dans son ensemble. Le nombre limité de données ne permet pas d'évaluer la grande diversité des effets et des conséquences de la migration sur la famille.
- Les participants ont mis en lumière le caractère multidimensionnel et la complexité de la migration familiale, et ont rappelé le manque de statistiques sur ce phénomène, notamment en ce qui concerne les personnes les plus vulnérables – femmes, enfants non accompagnés ou personnes âgées restées au pays.
- Plus généralement, une évaluation détaillée des effets de la migration devrait dépasser le cadre du migrant considéré individuellement pour s'intéresser à tous ceux qui, directement ou indirectement, sont touchés par la mobilité – notamment les enfants et les femmes restés au pays.
- Il a été relevé que les données disponibles sur les conséquences de la migration pour les membres de la famille ont tendance à être axées sur les aspects positifs, et donc à éclipser les nombreux effets négatifs sur le plan émotionnel, psychologique et social. Une évaluation objective exige d'adopter une approche équilibrée, qui évite toute hiérarchisation.

3. De nombreuses lacunes subsistent en matière de protection des migrants et de leur famille.

- S'il est vrai que la migration peut avoir un effet positif sur la famille, elle peut également la rendre plus vulnérable en raison du risque d'abus, d'abandon et d'exploitation. L'accès aux services de base, dont l'éducation et les soins de santé, reste difficile pour les familles migrantes et les enfants non accompagnés, surtout pour ceux en situation irrégulière qui n'ont pas accès aux services d'aide et de protection.
- La complexité de la migration familiale aggrave encore les problèmes que pose la protection de ces groupes déjà exposés à des vulnérabilités. Pour y remédier, il est nécessaire de donner de la migration familiale une interprétation claire et exhaustive, et de créer une base de données globale. Les participants ont préconisé la mise en œuvre de stratégies et de programmes appropriés, adaptés aux besoins et aux conditions spécifiques de la migration familiale.
- Les informations disponibles font apparaître que les enfants non accompagnés ou séparés sont particulièrement vulnérables dans les lieux de détention d'immigrés, et qu'ils sont souvent dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits humains fondamentaux. Des orateurs ont souligné que la détention avait des conséquences durables sur la santé physique et mentale des enfants, si bien qu'il fallait tout mettre en œuvre pour que cesse la détention d'enfants migrants.
- Les problèmes que soulève la protection des familles migrantes appellent une attention particulière et une réponse mieux coordonnée de la part des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. Pour formuler des réponses politiques appropriées, il faut prendre en considération les nombreuses difficultés que pose la migration familiale et tenir compte des sexospécificités comme d'une composante essentielle, les femmes et les filles étant très vulnérables et les plus exposées au risque d'exploitation.

4. Des politiques de regroupement familial bien gérées et dûment coordonnées contribuent à des migrations ordonnées et régulières, et facilitent l'intégration des migrants dans la société où ils vivent tout en maximisant les retombées positives de la migration sur leur famille et la société.

- L'unité de la famille, le droit de l'enfant au regroupement avec ses parents, la non-discrimination, l'égalité de traitement et le non-refoulement sont autant de droits humains essentiels qu'il est impératif de respecter durant la mise en œuvre de politiques migratoires. Il est nécessaire d'étudier plus avant la migration familiale pour connaître les effets de la migration et ses conséquences pour la cellule familiale. Les données ainsi recueillies serviront de fondement à l'élaboration de lois sur la migration et de politiques fondées sur les droits qui répondent aux préoccupations en matière de protection des familles et des enfants.
- L'atelier a aussi été l'occasion de faire le point sur les cadres juridiques existants dans le domaine du regroupement familial et des droits des migrants. Les participants ont souligné que le respect des droits des migrants et de leur famille pouvait être un facteur de développement complémentaire et que, par conséquent, les politiques publiques devaient reposer sur une approche fondée sur les droits et axée sur les migrants.

5. Les jeunes constituent une part importante de la population mondiale et des flux migratoires internationaux actuels, et représentent un énorme potentiel de développement positif. En l'absence de réponses politiques appropriées, les risques que présente la migration peuvent affaiblir le potentiel de ces jeunes et les exposer à de graves violations de leurs droits humains.

- Les débats ont porté sur le fait que, pour les jeunes et leur famille, la migration constitue une étape importante vers une vie viable, et qu'elle offre aux jeunes des possibilités de développement humain et économique. Cependant, l'absence prolongée des parents, la lourde obligation de soutenir la famille, l'absence de scolarisation, le chômage, la discrimination, la marginalisation et le risque d'abus et de problèmes psychosociaux peuvent faire oublier les chances qu'offre la migration.
- Les vulnérabilités et les besoins de protection des jeunes ne sont pas différents de ceux des enfants. Pourtant, les jeunes de plus de 18 ans n'entrent pas dans le champ d'application de certains traités internationaux, si bien qu'ils sont exposés à toutes sortes de violations de leurs droits humains. Des législations et des politiques qui tiennent compte des droits, des besoins de protection, de soutien et de sensibilisation des jeunes touchés par la migration pourraient améliorer leur bien-être et les aider à devenir des acteurs clés de leur communauté et de leur société.
- Plusieurs participants ont montré que, lorsque les jeunes sont intégrés dans des stratégies nationales et de développement, ils s'intègrent plus facilement dans la société et sont davantage susceptibles de contribuer de manière positive à leur propre développement humain et au développement économique de cette société.

6. Des réponses adaptées, fondées sur des efforts concertés entre acteurs étatiques et non étatiques et reposant sur une communication meilleure et plus directe avec les familles touchées, sont nécessaires pour faire face aux effets négatifs de la migration sur les membres de la famille restés au pays.

- Des experts en santé publique ont confirmé qu'une séparation de longue durée causée par le départ de membres de la famille peut avoir des séquelles émotionnelles et des effets néfastes sur le développement et la santé des proches qui restent au pays. Une approche au niveau local est nécessaire pour répondre correctement aux besoins psychosociaux de ces derniers.
- En raison du nombre croissant de femmes migrantes, il est nécessaire d'adopter une nouvelle ligne d'action et de tenir davantage compte des incidences sociales et économiques de cette tendance sur ces femmes et leur famille. Dans les cas de migration féminine, l'absence de la mère ou de l'épouse peut bouleverser le rôle traditionnel des hommes dans la cellule familiale et la société dans son ensemble et avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des familles, surtout des enfants, qui peuvent se sentir abandonnés.
- Des participants ont souligné que, bien que le rôle des personnes âgées dans la migration des familles gagne en importance, on sait très peu de choses sur les effets réels de la migration sur ce groupe de population. Une bonne évaluation des besoins de ces membres de la famille restés au pays qui, souvent, sont le seul soutien des jeunes de la famille qui vivent séparés de leurs parents migrants, permettrait de promouvoir des politiques et des outils pour faire face aux nombreux risques connexes. Le bien-être des membres de la famille restés au pays dépend, en définitive, de la santé et du bien-être des personnes âgées.

- De nombreux participants ont relevé l'absence d'un mécanisme de collaboration adéquat entre les pays – une coopération transnationale entre acteurs étatiques et non étatiques est essentielle pour réduire au minimum les coûts sociaux et maximiser les avantages de la migration familiale. Un appel a été lancé pour que la coopération et le dialogue sur les questions relatives à la migration familiale soient renforcés à l'échelle locale, nationale et internationale, afin de promouvoir des politiques et des programmes cohérents, ciblés sur les familles touchées par la migration.

Sur la base des délibérations résumées plus-haut, les participants ont conclu que la migration familiale, les graves difficultés qui lui sont associées et ses conséquences pour le développement avaient été, dans l'ensemble, trop longtemps négligés et demandaient donc d'être examinés de plus près et d'être plus amplement débattus.

S'il est vrai qu'il n'existe pas de réponses toutes faites aux difficultés liées à la migration familiale, le fait de négliger le coût élevé de la migration pour les migrants et leur famille pourrait faire oublier les retombées positives de la migration. La compréhension des réalités migratoires vécues par les familles contribuera, en définitive, au bien-être des migrants et des membres de leur famille. Il s'agit là d'un objectif de l'OIM, comme en témoignent la dernière édition de sa publication phare, consacrée au bien-être des migrants, et sa campagne d'information destinée à améliorer l'image des migrants dans l'opinion.

L'OIM continuera d'œuvrer main dans la main avec ses partenaires pour faire face à cette évolution importante et de plus en plus marquée de la migration familiale, et sensibiliser à ses lourdes conséquences pour le développement local, national et international, notamment dans le contexte des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 et à la prochaine conférence de haut niveau sur les migrants et les villes.

Genève, le 8 octobre 2014

RAPPORT DE L'ATELIER

INTRODUCTION

En 2014, le thème choisi par les Membres pour orienter le Dialogue international sur la migration (IDM) était intitulé « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats ». Ce thème répondait au souhait des Membres d'étudier les caractéristiques principales et les tendances actuelles de la mobilité humaine, qui concerne actuellement une personne sur sept dans le monde.

Deux ateliers ont été organisés sur ce thème. Le premier, intitulé « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement », s'est tenu à Genève les 24 et 25 mars 2014. Il visait à comprendre plus en profondeur la nature et la dynamique des nouvelles tendances de la migration, et à examiner les politiques et les mécanismes de gestion en place, en particulier sous l'angle de la mobilité Sud-Sud.

Le deuxième atelier d'intersession, intitulé « Migration et famille », s'est tenu à Genève les 7 et 8 octobre 2014. Il a placé les familles migrantes au cœur du débat, en adoptant une approche axée sur les migrants plutôt que sur les dimensions géographiques de la migration. Les discussions ont porté sur la famille migrante et la réalité du phénomène de la migration familiale, afin de mieux comprendre les diverses et difficiles conséquences de la migration pour la famille et ses membres. Les participants ont reconnu que la mobilité humaine touche un nombre croissant de familles et qu'elle influe sur leur structure, leur mode de vie et, en définitive, leur bien-être. Ils ont été unanimes à souligner le rôle que joue *la famille en tant que référence pour les communautés, ainsi que son rôle dans le tableau complexe de la mobilité humaine aujourd'hui*. On estime que la migration familiale est la principale voie d'entrée des migrants, représentant près de 50 % des flux migratoires

internationaux dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). C'est dans ce contexte qu'elle est de plus en plus considérée comme un important phénomène international, qui appelle une approche globale, une attention accrue et des réponses concertées à l'échelle locale, nationale et internationale. Les Etats, les spécialistes dans ce domaine et les organisations compétentes, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), peuvent contribuer de manière déterminante à faire avancer le dialogue sur ce thème.

Le présent rapport vise à donner un résumé analytique des discussions et des délibérations. Dans un premier temps, il examinera la complexité des tendances de la migration familiale et leurs conséquences pour le bien-être des familles, et évaluera les lacunes dans l'élaboration des politiques et la recherche. Puis il présentera des pratiques en matière de politique ainsi que des stratégies pour gérer les défis que pose la migration, telles qu'elles ont été évoquées lors des discussions.

L'atelier a attiré l'attention sur des aspects clés de la migration familiale, en présentant les données disponibles, en mettant en lumière les difficultés que rencontrent les familles migrantes, et en examinant les principaux cadres juridiques et politiques applicables aux migrants et à leur famille. L'atelier a été l'occasion de faire le point sur les tendances actuelles de la migration familiale et sur leurs conséquences pour la structure familiale.

Les participants ont échangé leurs points de vue sur les coûts positifs et négatifs de la migration et sur ses incidences sur la cellule familiale et la société. Les discussions ont abordé les effets psychosociaux et sanitaires de la migration sur les membres de la famille restés au pays, surtout les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes âgées. L'atelier a aussi été l'occasion d'examiner les politiques de regroupement familial et leurs conséquences pour les migrants et leur famille. Les intervenants ont évoqué l'expérience et les pratiques exemplaires de leurs pays relatives aux aspects négatifs de la migration pour les membres de la famille. Ils ont présenté leurs politiques ainsi que leurs cadres de coopération et de partenariat, mis en place pour maximiser les avantages de la migration familiale pour les

pays d'origine et d'accueil, ainsi que pour les familles migrantes elles-mêmes. En outre, ils ont recommandé des solutions concrètes à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le rôle clé que jouent les organisations internationales, la société civile et les organisations non gouvernementales dans la gestion de la migration familiale est ressorti clairement.

L'atelier a aussi attiré l'attention sur le phénomène de la migration des jeunes et les perspectives qu'elle leur offre, et sur le rôle des jeunes en tant qu'agents clés du développement. Les participants ont examiné attentivement les politiques et les programmes qui répondent aux besoins particuliers des jeunes migrants en facilitant la reconnaissance des compétences et en promouvant des possibilités d'emploi et d'éducation.

En résumé, les participants ont estimé que l'atelier avait contribué de manière importante au débat sur la migration et la famille, ainsi qu'aux efforts déployés au niveau mondial pour mettre en place des mesures politiques et opérationnelles novatrices permettant de mieux répondre aux problèmes auxquels font face les familles de migrants.

L'atelier a été organisé de manière à permettre une discussion et une analyse approfondies des différents aspects de la migration familiale. Les questions suivantes ont orienté les débats :

- Quelle est la réalité actuelle de la migration familiale ? La contribution de la migration familiale au développement est-elle correctement évaluée ?
- Quels sont, entre autres, les coûts sociaux de la migration ? Quelles sont certaines des conséquences psychosociales de l'éclatement des familles, en particulier pour ceux qui sont restés au pays ? Quelles sont les vulnérabilités propres à la migration des enfants ?
- Les politiques de regroupement familial freinent-elles ou favorisent-elles l'intégration ? Quelles sont quelques-unes des stratégies politiques positives et des pratiques exemplaires en matière de regroupement familial ? Quelles études ont été menées pour mesurer ces conséquences et ces coûts ?

- Quels sont les politiques, les programmes et les pratiques en place pour remédier aux problèmes que pose la migration aux familles restées au pays et à celles parties à l'étranger ? Les politiques et les services sociaux actuels sont-ils adaptés aux nouvelles réalités de la migration familiale ?
- Quelle est la dynamique actuelle de la migration des jeunes ? Les stratégies politiques actuelles prennent-elles dûment en considération les réalités et complexités nouvelles de la migration des jeunes ? Comment la migration des jeunes est-elle intégrée dans les stratégies de développement nationales ?

Si les discussions durant l'atelier ont été l'occasion de sensibiliser à cet important aspect de la mobilité humaine que constitue la migration familiale, elles ont aussi souligné la nécessité de traduire cette prise de conscience dans des politiques et des mesures concrètes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

OBJET ET BUT DE L'ATELIER

L'atelier « Migration et famille » a rassemblé environ 260 participants du monde entier, dont des responsables politiques et des praticiens spécialistes du droit de l'immigration, des affaires sociales et familiales, de la santé et du développement, ainsi que des représentants de la société civile et des médias s'occupant de divers aspects de la migration familiale. Il a été l'occasion de mettre en commun des politiques, des données d'expérience et des enseignements, et de débattre des stratégies les mieux à même de répondre aux difficultés que rencontrent les familles migrantes et leurs membres. L'objectif visé est de protéger leurs droits et, en définitive, d'améliorer leur bien-être et leur capacité à contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés dans les pays de destination et d'accueil.

L'atelier visait principalement à :

- Offrir aux Membres de l'OIM la possibilité de mieux comprendre la complexité et le caractère multidimensionnel de la migration familiale ;
- Réunir des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, des milieux universitaires, de la société civile et du secteur privé pour examiner les vulnérabilités et les problèmes de protection auxquels font face les migrants, ainsi que les effets de la migration sur ceux qui émigrent et sur ceux qui restent au pays ;
- Donner un aperçu des tendances actuelles de la migration familiale, afin de dégager des solutions concrètes et des mesures qui garantissent une protection aux familles de migrants ;

- Faire avancer le dialogue sur la migration familiale et recommander de nouveaux outils et de nouvelles stratégies pour aborder cette question multiforme.

Un document de travail remis aux participants avant l'atelier présentait les notions et les définitions essentielles, ainsi que les enjeux et les points principaux de l'atelier. Un ordre du jour provisoire présentant les thèmes, le contenu des sessions, les orateurs, et les questions devant guider les débats avait également été préalablement distribué aux participants. Les principaux messages qui se sont dégagés ont été exposés à la fin de l'atelier dans un résumé. Le document de travail, l'ordre du jour final et le résumé sont annexés au présent rapport.

DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER

Le présent rapport s'articulera autour des énoncés ci-après, qui résumement les principales conclusions de l'atelier¹ :

1. En raison de son ampleur et de ses incidences sur le développement humain et économique, la migration familiale et ses conséquences pour la cellule familiale et la société appellent une attention accrue de la part des décideurs et des chercheurs.
2. Il existe très peu de données précises sur la migration familiale et ses effets sur les membres de la famille, leur communauté et la société dans son ensemble.
3. De nombreuses lacunes subsistent en matière de protection des migrants et de leur famille.
4. Des politiques de regroupement familial bien gérées et dûment coordonnées contribuent à des migrations ordonnées et régulières, et facilitent l'intégration des migrants dans la société où ils vivent tout en maximisant les retombées positives de la migration sur leur famille et la société.

¹ Ce rapport repose sur l'atelier IDM mais n'entend pas constituer un résumé exhaustif des délibérations. Il reprend des exemples et expériences présentés lors de l'atelier, sans prétendre ni vouloir en juger l'intérêt ou l'utilité. L'OIM n'est pas responsable des inexactitudes factuelles qu'auraient pu renfermer les communications faites à l'atelier et reprises ici. Les informations contenues dans le rapport remontent au mois d'octobre 2014 ; certaines situations peuvent avoir changé depuis.

5. Des réponses adaptées, fondées sur des efforts concertés entre acteurs étatiques et non étatiques et sur une communication meilleure et plus directe avec les familles touchées, sont nécessaires pour faire face aux effets négatifs de la migration sur les membres de la famille restés au pays.
6. Les jeunes représentent une part importante de la population mondiale actuelle, et la migration internationale offre un grand potentiel de développement. Les politiques relatives aux jeunes migrants devraient promouvoir l'accès aux possibilités d'emploi et d'éducation.

1. En raison de son ampleur et de ses incidences sur le développement humain et économique, la migration familiale et ses conséquences pour la cellule familiale et la société appellent une attention accrue de la part des décideurs et des chercheurs.

Les discussions durant l'atelier ont clairement mis en évidence la place très importante qu'occupe la migration familiale dans la mobilité à l'échelle mondiale, de même que ses incidences significatives sur le bien-être des familles et le développement des sociétés. La migration familiale est une composante importante de la migration, tant internationale que nationale. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 90 % des migrants internationaux enregistrés sont des travailleurs migrants accompagnés de leur famille. Bien que les données qui s'intéressent aux effets de la migration familiale soient insuffisantes, la littérature spécialisée et les informations communiquées par les praticiens laissent entrevoir les contributions sociales, culturelles et économiques considérables des familles migrantes aux pays d'origine et de destination. Cependant, les conditions dans lesquelles a lieu la migration peuvent produire un effet inverse sur les familles et les communautés et, à long terme, restreindre ses effets sur le développement. Les participants ont mis en relief la complexité des tendances de la migration familiale et relevé les difficultés et les souffrances préoccupantes auxquelles sont exposées de nombreuses familles – violations des droits

de l'homme (discrimination, abus et violences), et profonde détresse psychosociale causée par la séparation d'êtres chers. Ces conditions peuvent gravement compromettre les contributions positives des familles au développement socioéconomique. La migration familiale, sa nature et ses conséquences pour le développement n'ont pas reçu suffisamment d'attention de la part des responsables politiques. Les politiques de développement ne peuvent pas faire de la migration familiale une expérience positive pour le développement si les responsables politiques ne tiennent pas dûment compte des incidences de la migration sur la cellule familiale, sa structure et son bien-être. La cellule familiale est considérée comme l'élément fondamental de notre société, qui contribue de manière déterminante à la construction des communautés. Pour bien évaluer la façon dont la mobilité humaine influe sur la cellule familiale, il est nécessaire de réaliser davantage de recherches sur le lien essentiel entre la migration et la famille.

Admettre que la mobilité humaine affecte un nombre croissant de familles. Sous l'effet de toutes sortes de facteurs socioéconomiques, environnementaux et liés à la sécurité, la migration familiale devrait normalement augmenter au cours des prochaines décennies, et concernera en particulier un grand nombre de jeunes et de femmes. La manière dont s'effectue la migration et ses conséquences pour la société deviennent également complexes.

- En Italie, par exemple, la migration familiale est un trait caractéristique de l'afflux de migrants internationaux. En 2013, on dénombrait environ 2,1 millions de familles comportant au moins un membre étranger ; 22,6 % des familles étaient composées de membres italiens et étrangers. La migration familiale est amenée à augmenter, eu égard à la hausse des naissances d'étrangers qui, en 2012, représentaient 15 % du nombre total d'enfants nés de parents résidant en Italie. Les statistiques ont aussi montré que les familles étrangères étaient plus pauvres, qu'elles avaient de grandes difficultés à accéder au logement, et que leurs membres étaient plus souvent victimes de discrimination que ceux des familles de nationaux. La crise financière et économique nationale a encore aggravé cette situation. Le Département de l'égalité des chances de l'Italie s'emploie à faire en sorte

que les politiques locales ciblent les familles vulnérables, y compris les familles d'immigrants, pour tenter d'améliorer leur statut économique et social. Ces efforts s'appuient sur le système juridique italien, qui garantit aux migrants, quel que soit leur statut, les mêmes droits que les citoyens italiens, en reconnaissant et en protégeant des droits universels comme l'accès au marché du travail, aux services de santé et à l'éducation, ainsi qu'à la vie sociale et politique.

- Selon Save the Children Roumanie, les conditions actuelles de la migration familiale sont telles que celle-ci devient une expérience de plus en plus difficile et traumatisante pour les familles, dont les retombées pour leur développement sont faibles voire négatives. Les facteurs démographiques, les disparités économiques, les conflits, la défaillance de l'Etat et les catastrophes naturelles provoquent une migration familiale sans précédent, dont les enfants sont une composante importante. Le nombre d'enfants qui émigrent seuls ou avec leur famille est en forte hausse : selon des estimations, 33 millions de migrants internationaux dans le monde ont moins de 20 ans, et 11 millions ont entre 15 et 19 ans. Dans un contexte caractérisé par une multiplication des situations de crise, des enfants et des femmes se trouvent parmi les nombreux migrants qui entreprennent des voyages périlleux à la recherche d'un lieu sûr. Save the Children Roumanie a souligné que sur les quelque 113 000 migrants qui ont atteint les frontières méridionales de l'Italie entre janvier et août 2014, 10 000 étaient des mineurs non accompagnés et 8 000 étaient venus avec leur famille. Parmi eux, 24 000 étaient des migrants syriens, dont 4 000 femmes et 7 000 enfants, la plupart accompagnés. De même, en suivant le couloir de migration Amérique centrale-Etats-Unis, plus de 66 000 mineurs non accompagnés sont arrivés à la frontière sud-ouest des Etats-Unis entre la fin août et la mi-octobre 2014.

Les migrants et leur famille contribuent dans une large mesure au développement des pays de destination et d'origine grâce à leur potentiel humain, culturel et économique. Les participants ont souligné, et illustré par des exemples, la contribution de la migration au développement des pays d'origine et de destination. Ils ont généralement estimé que la migration familiale peut soutenir

dans une large mesure le développement socioéconomique. Par exemple, les fonds rapatriés par les familles migrantes contribuent de manière déterminante à la croissance économique dans les pays d'origine et à l'amélioration de la qualité de vie des familles. Cependant, les coûts élevés des transferts de fonds entre les pays, notamment ceux du Sud, réduisent considérablement les incidences des fonds rapatriés sur le développement. Les participants ont appelé à agir de toute urgence pour réduire ces coûts et faire en sorte que les migrants aient accès à de nouveaux produits financiers pour faciliter les transactions et apporter ainsi une valeur ajoutée à leur contribution au développement des communautés. Des représentants ont également mis en lumière le rôle de la diaspora dans le développement local, principalement sous la forme d'apports financiers.

- La République démocratique du Congo a cité des estimations récentes de la Banque mondiale, selon lesquelles les fonds rapatriés par les migrants en République démocratique du Congo étaient passés de 630 millions de dollars E.-U. en 2006 à 1 milliard de dollars E.-U. en 2010. En outre, la diaspora de ce pays participe activement à des projets visant à améliorer le développement local. Par exemple, dans une zone urbaine de 10 millions d'habitants où il n'y avait pas de transports publics, elle a financé 70 % des véhicules, afin de soutenir les familles restées au pays et les communautés d'origine.
- Pour faciliter la contribution de sa diaspora au développement social, économique, technologique et politique, l'Ouganda a créé en 2007 un Département de services pour la diaspora, qui offre un large éventail de services aux Ougandais de l'étranger, notamment des possibilités de rapatriement de fonds plus abordables et plus sûres, afin d'aider davantage leur famille et leur communauté au pays. Ce mécanisme a facilité le transfert d'un milliard de dollars E.-U. de fonds rapatriés par des Ougandais de l'étranger.
- Les rapatriements de fonds dus à la migration familiale représentent une contribution significative au développement des pays, comme l'ont relevé le Bangladesh, la République de Moldova et le Lesotho. Le Bangladesh a enregistré des rapatriements de fonds à hauteur de 15 milliards de dollars E.-U. en 2014, alors qu'en République de Moldova et

au Lesotho, les fonds rapatriés représentaient respectivement 30 % et 25 % du produit intérieur brut.

Considérer les implications sociales de la migration dans le débat sur la contribution de la migration familiale au développement socioéconomique : Tout en admettant que la migration peut être un important outil de développement, qui bénéficie considérablement aux familles et aux communautés, ils ont aussi montré que la migration a de profondes répercussions sur les familles et, par conséquent, sur les communautés. Les discussions sur la migration familiale suivent généralement une approche purement statistique et économique à court terme, sans s'intéresser vraiment à ses incidences sociales à long terme sur les migrants, leur famille et leur communauté. Si la migration peut être un instrument de changement économique et social pour l'individu et la famille – en offrant la possibilité d'améliorer l'éducation, la santé, la sécurité et le développement humain – elle peut aussi avoir de graves répercussions sur le développement de la famille et de la communauté. En s'attaquant aux défis que pose la migration pour le développement socioéconomique des familles, on peut renforcer le potentiel de développement de la migration familiale dans l'intérêt des migrants et des pays.

- La Ministre de la femme de la République du Paraguay a fait observer que la migration familiale doit être considérée comme un phénomène dont la valeur humaine, historique et culturelle est inestimable, et non comme un ensemble de données purement statistiques aux conséquences économiques et financières. En outre, ce n'est qu'en admettant les incidences sociales, économiques, culturelles et environnementales de la migration sur les individus et leur famille que l'on appréciera correctement les efforts et la contribution des familles migrantes.
- Tout en insistant sur la contribution inestimable de la migration familiale au développement des personnes et de la société grâce au renforcement et à la préservation de la cohésion sociale, la Commission internationale catholique pour les migrations (CIMC) a aussi attiré l'attention sur la dimension humaine de la migration familiale. S'appuyant sur son expérience sur le terrain et sur ses recherches, la CIMC a fait observer que les coûts sociaux de la migration

sont supérieurs aux avantages économiques de la migration familiale, la fragilisation des familles étant le coût social le plus élevé que les migrants et leur famille doivent payer, si l'on considère la profonde détresse psychosociale qu'elle cause aux familles. Le bien-être et le développement des familles et des communautés ne peuvent pas se construire sur des familles séparées, et les retombées positives de la migration familiale pour le développement seront limitées dans le temps si des politiques de protection de la cellule familiale ne sont pas mises en place.

Déplacer le centre d'intérêt de la recherche et le débat politiques sur la migration vers la famille- en tant que cellule fortement touchée par les décisions concernant la migration : Les participants ont reconnu qu'au vu des incidences de la migration sur la famille, la décision de migrer doit être prise en famille. Néanmoins, il est ressorti des discussions que les recherches et les politiques ne s'intéressent pas suffisamment aux incidences que peut avoir la migration sur la cellule familiale et la structure de la famille à court et à long terme. Les participants ont estimé que l'augmentation du nombre de familles séparées par la migration d'un ou de plusieurs de leurs membres est l'une des principales conséquences de la migration pour les familles, dont les effets sur le développement social et économique sont négatifs. Ils ont lancé un appel pour que les politiques et la recherche prennent mieux en considération l'importance de la cellule familiale et les conséquences de son éclatement lorsqu'elles analysent les schémas et les incidences de la migration familiale.

2. Il existe très peu de données précises sur la migration familiale et ses effets sur les membres de la famille, leur communauté et la société dans son ensemble.

L'un des messages les plus importants qui s'est dégagé des discussions est le suivant : il existe très peu de données sur la migration familiale, sur la manière dont elle se déroule et sur ses effets sur les familles et les communautés. En outre, les données disponibles sont généralement focalisées sur les aspects positifs,

si bien qu'elles éclipsent les nombreux effets négatifs d'ordre émotionnel, psychologique et social. Le nombre insuffisant de données fiables et d'études utilisables sur les multiples aspects de la migration familiale déforme la réalité de ce phénomène et limite la compréhension de ses effets sur le développement et le bien-être de la famille, ce qui entrave l'élaboration de politiques bien conçues orientées sur les familles de migrants. Les données sur les tendances de la migration familiale livrées par les participants ont été très utiles pour comprendre la réalité de la migration familiale, en particulier lorsqu'elle concerne les groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants non accompagnés et les jeunes migrants. Cependant, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données ventilées selon l'âge, le sexe, le statut migratoire et l'accès à l'éducation, à la santé et à la nourriture, afin de rendre dûment compte de la réalité des familles migrantes et des particularités de chaque catégorie de migrants. A cet égard, il est fondamental de soutenir la recherche pour créer la base de connaissances qui permettra de dresser un tableau de la migration familiale et de ses incidences et d'y répondre. Les participants ont estimé que le partage de données est essentiel pour l'élaboration de solides politiques fondées sur des éléments probants.

Comprendre la complexité et le caractère multidimensionnel de la migration familiale est essentiel pour bien évaluer les coûts de la migration pour les familles. Les effets de la migration sur les familles varient selon le type de migration et les acteurs associés au processus. Les participants ont communiqué des résultats d'études qui ont révélé que la migration a des effets différents sur les femmes, les hommes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, permettant ainsi de mieux connaître les réalités de la migration familiale. Ils ont relevé qu'on ne peut pas remédier aux problèmes que pose la migration pour les familles et assurer la protection des migrants et de leur famille si l'on ne comprend pas parfaitement les tendances de la migration familiale et leurs conséquences pour chaque catégorie de migrants et pour les membres de la famille restés au pays. Par conséquent, les responsables politiques doivent tenir compte de la complexité et du caractère multidimensionnel de la migration familiale quand ils formulent des stratégies et des politiques appropriées pour s'attaquer aux vulnérabilités et aux problèmes de protection que peuvent rencontrer les familles migrantes.

- La République de Moldova a réalisé une étude sur les difficultés que rencontrent les enfants migrants et ceux restés au pays, dont les résultats ont inspiré la rédaction de la Loi 140/2013 relative à la protection spéciale des enfants à risque et des enfants séparés de leurs parents. Ce texte a mis en place un système d'information aux niveaux communautaire, régional et central, destiné à recueillir des données sur les enfants restés au pays ou les enfants migrants à risque. La surveillance et l'analyse des données à tous les échelons administratifs sont nécessaires pour élaborer des micro et macropolitiques fondées sur des éléments probants. Cette loi visait aussi à faciliter la coopération entre les écoles, les spécialistes de la protection de l'enfance, les travailleurs sociaux communautaires, les médecins et la police en vue de réunir des données sur les enfants restés au pays. Celles-ci sont utilisées pour évaluer la situation des enfants et promouvoir des mesures de protection, comme le placement sous tutelle des enfants séparés de leur famille. Les parents qui émigrent pour plus de trois mois en laissant leurs enfants au pays ont l'obligation d'informer l'autorité de tutelle locale de la situation de ces derniers. Ce mécanisme peut aider les parents et fournir au Gouvernement suffisamment d'informations sur la situation des enfants pour élaborer des politiques appropriées.
- Les résultats d'une étude de 2009 sur les revenus et les conditions de vie réalisée par le Département de l'égalité des chances de l'Italie ont montré que les conditions de vie des familles migrantes sont pires que celle des familles italiennes. Souvent, les migrants sont confrontés à des difficultés économiques et ont du mal à se loger et à assumer les dépenses essentielles de la vie quotidienne (par exemple, 28 % n'avaient pas les moyens d'acheter les vêtements indispensables, contre 16 % parmi les familles italiennes). Dans de nombreux cas, ils ne peuvent pas faire face aux dépenses imprévues. Cependant, l'étude a révélé que, dans l'ensemble, les conditions de vie des ménages mixtes semblent meilleures que celles des ménages constitués exclusivement d'étrangers. Selon une autre étude sur la situation et l'intégration sociale des ressortissants étrangers, commandée en 2012 par le Département de l'égalité des chances, les migrants sont victimes de nombreuses formes

de discrimination dans divers contextes : dans l'accès au logement et la recherche d'emploi, dans les magasins ou les transports publics, sur le lieu de travail et dans les écoles. Par exemple, en ce qui concerne la recherche d'emploi, 9 % des migrants interrogés ont été victimes de discrimination et, dans 90 % des cas, celle-ci était fondée sur leur origine étrangère. Néanmoins, les migrants étaient globalement plus satisfaits de leur vie que les nationaux. Plus de la moitié des immigrants interrogés ont évalué leur niveau de satisfaction entre 8 et 10 (0 = totalement insatisfait et 10 = très satisfait).

- L'Italie a insisté sur l'importance de prendre en considération les sexes dans l'évaluation des difficultés et des coûts de la migration pour les familles. Les études s'intéressent plus particulièrement aux enfants et aux femmes, qui sont plus souvent victimes de discriminations fondées sur la race et l'origine ethnique. Cependant, les données dépendent de la nationalité et du domaine de discrimination. En analysant le degré de discrimination chez les migrants provenant de différents pays, le Département de l'égalité des chances a observé que, dans la recherche d'emploi ou sur le lieu de travail, les hommes migrants semblent être davantage victimes de discrimination, et que les femmes de certaines origines subissent une discrimination à des niveaux similaires. Les efforts déployés par le Département pour promouvoir l'égalité des chances visent à soutenir les femmes migrantes qui font face à de grandes difficultés liées à leurs multiples rôles sociaux – travailleuses, mères et épouses. La collaboration entre les institutions nationales et la société civile est essentielle pour promouvoir l'égalité des chances des migrants et les protéger contre toutes les formes de discrimination et, par conséquent, pour faciliter leur intégration dans la société d'accueil.
- Les orateurs ont relevé qu'en raison de sa complexité, la migration familiale n'est pas perçue de manière homogène, ce qui ne permet pas d'en établir une définition. Dans ce contexte, Mme Kofman a fait observer que la migration familiale est appréhendée dans les travaux de recherche et les politiques sous les angles suivants : 1) le regroupement familial, qui consiste à faire venir le conjoint, un parent ou d'autres proches ; 2) la fondation d'une famille ou un nouveau

mariage entre des résidents ou des citoyens permanents ; ou 3) une famille accompagnant l'un de ses membres qui entre dans le pays en tant que migrant primaire. S'il n'existe pas de définition juridique internationalement établie de la migration familiale, la cellule familiale est toutefois reconnue dans plusieurs instruments internationaux. Des participants ont estimé que les textes juridiques sur le regroupement familial peuvent servir de point de référence pour la recherche et l'élaboration de politiques.

3. De nombreuses lacunes subsistent en matière de protection des migrants et de leur famille.

En discutant des incidences de la migration sur la famille, les participants ont souligné que ce n'est pas tant la migration en soi que les conditions dans lesquelles elle se déroule qui peuvent rendre les familles migrantes vulnérables et les exposer à des situations difficiles. Les tendances actuelles de la migration familiale, caractérisées par la fragmentation et la transformation constantes des familles, ont des effets néfastes sur la santé et le développement socioéconomique des migrants et de leurs proches restés au pays. Les familles migrantes sont toujours confrontées à des conditions inhumaines, inéquitables et illégales en matière de migration internationale, qui les exposent à des difficultés croissantes et à une augmentation des violations des droits de l'homme. Le soutien des Etats reste inaccessible à de nombreux migrants, et l'accès au marché du travail est limité. Les mesures répressives adoptées face à la migration, telles que la détention ou l'expulsion, peuvent causer de grandes souffrances aux migrants et porter gravement atteinte à leurs droits humains. Si les membres de la famille sont touchés différemment par la migration, des données montrent toutefois que celle-ci a des effets beaucoup plus néfastes sur les enfants, les femmes et les personnes âgées. En mettant en lumière les multiples incidences des tendances complexes de la migration et des politiques migratoires en vigueur sur la protection et le bien-être général des familles migrantes, on pourra cerner les lacunes dans les politiques qui promeuvent la protection et le respect des droits humains des migrants. Les difficultés et les violations des droits auxquelles se heurtent les migrants et leur famille doivent être mieux attestées, ce qui

pourrait faciliter la mise en place de mécanismes visant à renforcer le respect des droits et réduire le risque d'abus et de souffrances.

Prendre en considération les besoins de protection des groupes exposés à des vulnérabilités comme les familles migrantes en situation irrégulière : La complexité de la migration familiale aggrave encore les défis que pose la protection des catégories de migrants vulnérables. Les participants ont préconisé des politiques migratoires moins restrictives à l'égard de la migration familiale, ainsi que la mise en œuvre de stratégies et de programmes appropriés, adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des familles migrantes vulnérables.

- Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants a souligné que les familles migrantes en situation irrégulière, qui ont entrepris une migration de survie, sont un groupe ayant un grand besoin de protection en matière de droits de l'homme. Le Rapporteur spécial a considéré que le trafic illicite d'êtres humains est l'une des plus graves menaces pour les droits de l'homme, un phénomène souvent favorisé par les politiques migratoires restrictives promues par les Etats. Il faut encourager des politiques ouvertes sur la mobilité pour éviter de causer davantage de souffrances humaines et la mort d'un plus grand nombre de familles migrantes. Il faudra dorénavant agir de manière moins répressive à l'égard de la migration de survie et se concentrer sur des politiques moins préjudiciables, axées sur le bien-être des migrants.
- En raison de leur statut irrégulier, les familles migrantes subissent souvent de graves violations des droits de l'homme dans les pays de destination ou de transit. Le Rapporteur spécial a estimé que les politiques migratoires restrictives augmentent la précarité des familles migrantes, ce qui peut nuire au développement à long terme. Elles créent une situation d'insécurité pour les migrants, conduisant à leur exclusion et à leur marginalisation, ce qui favorise les violations de leurs droits humains, comme la discrimination et la violence. Les Etats ont l'obligation de veiller à ce que les familles migrantes, quel que soit leur statut migratoire, puissent exercer leurs droits humains et rechercher une protection contre toute violation des droits. On estime qu'en

séparant les services d'immigration et les services publics, ceux-ci pourraient veiller aux droits fondamentaux des migrants, comme le logement, la santé et l'éducation et, en définitive, leur donner les moyens de contribuer à la société sans craindre d'être découverts et expulsés. Pour encourager un contre-discours politique qui met l'accent sur les avantages qu'apportent les migrants, et lutter ainsi contre la haine, la xénophobie et la criminalisation de la migration irrégulière, il faut donner aux migrants la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de se faire entendre dans le débat sur la politique migratoire.

Tenir compte des facteurs émotionnels, psychosociaux et sanitaires dans l'évaluation des effets de la migration sur les familles : Il a généralement été admis que les données disponibles ont tendance à se focaliser sur les aspects positifs de la migration, et donc à éclipser les nombreux effets négatifs sur les familles. Les participants ont rendu compte en détail des difficultés que rencontrent les migrants et leur famille, et se sont penchés sur les conséquences potentielles de la séparation familiale. Les discussions ont aussi abordé les obstacles que doivent surmonter les familles pour accéder à des services tels que les soins de santé. L'insuffisance des informations accessibles aux migrants sur leurs droits dans le pays d'accueil, ainsi que les difficultés pour recevoir des aides sociales et des prestations de santé et pour bénéficier d'autres services de base sont, de toute évidence, des obstacles à l'intégration sociale. Une grande partie du débat a aussi été consacrée aux effets de la migration sur les enfants issus d'un milieu de migrants. Les participants ont affirmé que les graves incidences de la migration sur ces enfants nécessitent des réponses adaptées, fondées sur des initiatives menées conjointement par les acteurs étatiques et non étatiques, et sur une communication meilleure et plus directe avec les familles touchées.

- Les participants ont reconnu que la migration touche différemment les membres d'une famille. Les enfants et les adolescents, qu'ils émigrent ou restent au pays, sont particulièrement vulnérables. Save the Children Roumanie a relevé que les fonds rapatriés par les parents peuvent avoir des effets positifs, en permettant aux enfants d'accéder à des services dans le pays, comme l'éducation et la santé, ainsi qu'à des biens essentiels. Cependant, l'ONG a fait observer

que, souvent, le choc émotionnel que provoque la séparation est plus important que les effets positifs. La détresse des enfants lorsqu'ils sont séparés de leurs parents perturbe leur développement affectif et psychosocial. A long terme, cette situation peut avoir des répercussions sur le développement de la famille et le capital humain du pays.

- Une étude sur l'état de santé, l'accès aux services et l'identification des facteurs de risque et des vulnérabilités spécifiques liés à la migration au Honduras, réalisée par la Faculté des sciences médicales de l'Université nationale autonome du Honduras, livre des éléments qui confirment la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles pour s'attaquer aux problèmes de santé des migrants honduriens et de leur famille. L'étude s'est intéressée à la situation de personnes expulsées, de migrants en transit et de familles éclatées, et a établi leur profil socioépidémiologique. Elle a évalué la disponibilité et l'accessibilité des services de santé, recensé les facteurs de risque liés à la migration, et mis en évidence la vulnérabilité aux effets négatifs de la migration sur la santé. L'étude a montré que près de 25 % des familles éclatées avaient des proches dont la santé s'est dégradée en raison de la migration. Près de 50 % des familles éclatées interrogées ont déclaré que l'état de santé de certains de leurs proches avait empiré à cause de sentiments de tristesse, de désespoir, de vulnérabilité et d'abandon dus à l'expérience de la migration. L'étude a constaté que les effets de la migration sur la santé mentale étaient plus importants chez les membres de familles éclatées et les femmes migrantes. En ce qui concerne les conséquences économiques que peuvent avoir les problèmes de santé psychosociale pour les familles et les communautés à long terme, il est apparu qu'on ne sait pas grand-chose à ce sujet car la communication entre les migrants et le personnel soignant est réduite au minimum. Enfin, les résultats ont souligné la nécessité de réaliser davantage d'études et de mieux documenter les incidences de la migration sur les familles dans une perspective interdisciplinaire, en examinant les tranches d'âge, la migration de groupe (retours volontaires et involontaires, situations irrégulières, transit et familles), les sexospécificités et la dimension multiculturelle.

- Au Lesotho l'incidence de la tuberculose est la plus élevée au monde. Les familles de migrants qui travaillent dans les mines sont particulièrement exposées au risque d'infection à la tuberculose et au VIH. L'absence de possibilités d'emplois et le chômage élevé dans le pays obligent 12 % de la population de la population active du Lesotho à travailler dans le secteur minier en Afrique du Sud. Les mineurs atteints de tuberculose qui ne suivent pas leur traitement ou qui hésitent à informer les médecins de leur état de santé sont un des principaux problèmes pour les familles. Dans le cadre du Programme national de lutte contre la tuberculose, le Gouvernement du Lesotho s'emploie à assurer l'accès dans tout le pays à des soins de qualité, qui comprennent la prévention, les interventions et le traitement, ainsi qu'à sensibiliser et à informer les migrants. L'OIM soutient le Programme national de lutte contre la tuberculose du Lesotho.

Répondre à la situation des enfants migrants non accompagnés et de ceux qui émigrent avec leurs parents, ces sont des groupes vulnérables, et souvent victimes de violences, de torture, d'abus et d'exploitation : Les participants se sont intéressés à la situation des enfants migrants non accompagnés et des enfants séparés de leur famille, notamment ceux qui sont en situation irrégulière et ne peuvent pas accéder aux services d'aide et de protection. Le nombre d'enfants migrants est en forte hausse ; les problèmes de protection et les violations des droits de l'homme auxquels ils sont exposés revêtent de multiples formes, et leurs conséquences peuvent peser sur tout leur processus de développement et sur les générations suivantes. Souvent, les actions des pouvoirs publics ne sont pas conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qui ne fait qu'aggraver leur détresse et leur souffrance.

- Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants a affirmé que l'intérêt supérieur de l'enfant est le premier principe que doit suivre un Etat soucieux de protéger les droits des familles migrantes. Les trois autres principes qu'il doit respecter strictement sont la préservation de l'unité familiale, le non-refoulement et la non-discrimination. Les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont extrêmement vulnérables aux violations des droits de l'homme, qui sont à l'origine de

graves traumatismes psychologiques. Le Rapporteur spécial a insisté sur la nécessité, pour les pays de destination, de garantir aux enfants migrants l'accès aux mécanismes prévus par le système national de protection de l'enfance, au même titre que les autres enfants. En outre, il a souligné que la détention a des conséquences durables pour la santé physique et mentale des enfants, et a instamment demandé aux Etats de toujours veiller à offrir aux familles migrantes d'autres solutions que la détention.

- Concernant la détention des enfants, Terre des hommes a attiré l'attention sur la déclaration du Comité des droits de l'enfant, selon laquelle le regroupement familial ne devrait jamais servir de prétexte pour placer les enfants en détention avec leurs parents. D'après les informations disponibles, les migrants ainsi que les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont particulièrement exposés aux risques dans ces lieux et, souvent, incapables de faire valoir leurs droits de l'homme fondamentaux.
- L'UNICEF, qui lutte activement contre la détention des enfants, a recommandé une approche ambitieuse, unifiée et globale, qui exige une analyse au cas par cas par pays. Les enfants peuvent, en fait, se sentir doublement exclus : à cause des difficultés liées à la migration, mais aussi parce qu'ils sont séparés de leur famille. L'UNICEF a réaffirmé le droit à la vie familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle travaille aussi conjointement avec des partenaires comme l'OIM, Terre des hommes et le HCR.
- L'exploitation et le travail forcé des enfants migrants sont une autre menace grave pour la protection et le bien-être des enfants. L'OIT et d'autres orateurs ont attiré l'attention sur ce point, et appelé les Etats à multiplier les inspections ou à renforcer celles qui existent pour endiguer et réduire ce phénomène, qui a des effets dévastateurs à long terme sur les enfants et la société.
- Save the Children a affirmé que, trop souvent, les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment conscience des droits des enfants, ni la capacité d'agir dans le respect de l'enfant. Les décisions relatives à la cellule familiale n'évaluent pas

systématiquement l'intérêt supérieur de l'enfant. Les enfants nés dans les pays de destination de parents migrants en situation irrégulière peuvent se voir refuser le droit à une vie familiale si l'un ou les deux parents sont expulsés. Pour prévenir ces violations, une approche de la migration fondée sur les droits de l'enfant doit privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant par rapport à toute considération administrative ou de contrôle de la migration.

- Les orateurs ont affirmé que les politiques de gestion des migrations doivent respecter et tenir compte des droits des enfants, quel que soit leur statut migratoire, et être conçues dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les participants ont rappelé que le Deuxième dialogue de haut niveau des Nations Unies a été une excellente occasion d'attirer l'attention sur la question des enfants touchés par la migration. Les enfants migrants sont désormais visibles dans le programme de développement pour l'après-2015, et les membres des Nations Unies s'engagent à « protéger les droits fondamentaux des enfants migrants compte tenu de leur vulnérabilité, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés, ainsi que de répondre à leurs besoins en matière de santé, d'éducation et de développement psychosocial, en veillant à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale des politiques d'intégration, de rapatriement et de regroupement familial ».

Identifier et répondre aux besoins des enfants restés au pays tout en prenant acte des effets préjudiciables de la séparation des familles sur leur bien-être. Les exemples donnés par les participants ont montré qu'une séparation de longue durée causée par le départ de membres de la famille peut avoir des séquelles émotionnelles et des effets néfastes sur le développement et la santé des proches restés au pays, et les mettre dans des situations de vulnérabilité accrue. Les études de cas qui ont été présentées ont fait apparaître que la séparation des familles engendre dépression, tristesse, colère et sentiment d'abandon. Le départ de l'un ou des deux parents peut avoir des effets néfastes sur l'enfant. A cet égard, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité de mettre en balance les effets économiques positifs des rapatriements de fonds et les séquelles émotionnelles dues à l'absence des parents. Lors

des discussions, les incidences spécifiques de la migration familiale sur les enfants ont été étudiées en détail, et les domaines appelant des recherches plus approfondies ont été mis en relief. Les orateurs ont aussi insisté sur la nécessité d'examiner attentivement les raisons qui sous-tendent la décision des parents d'émigrer pour éviter de leur reprocher, surtout les femmes, d'avoir laissé leurs enfants au pays. Leur décision est souvent dictée par la nécessité de pourvoir aux besoins de la famille et par le désir de lui procurer une vie meilleure. Sur le plan émotionnel, l'émigration touche tout à la fois les enfants et les parents, en particulier les mères qui ont abandonné leur rôle protecteur traditionnel pour devenir les soutiens de famille.

- On compte 10,5 millions de Philippins qui vivent et travaillent à l'étranger. En 2010, l'UNICEF a estimé à 9 millions le nombre d'enfants philippins laissés au pays par leurs parents migrants. En analysant les effets de la séparation sur les membres restés aux Philippines, ATIKHA, une organisation non gouvernementale, a affirmé que si beaucoup d'enfants faisaient preuve de résilience et s'adaptaient à la situation, d'autres manifestaient un manque d'intérêt pour l'école ou la poursuite d'études supérieures, devenaient dépendants et dépensaient de manière démesurée, tandis que des filles tombaient enceintes et se mariaient à un âge précoce. Une séparation de longue durée peut aussi engendrer des problèmes de communication entre les membres de la famille, des difficultés relationnelles, voire la désintégration de la famille.
- La Ministre de la femme de la République du Paraguay a cité une étude réalisée en El Salvador qui montre que les fonds rapatriés peuvent améliorer les résultats scolaires et, ainsi, réduire le travail des enfants. A l'inverse, d'autres études ont fait apparaître que les séquelles émotionnelles dues à l'absence des parents peuvent être plus importantes que les effets positifs des rapatriements de fonds. Par exemple, une étude réalisée au Mexique a montré que la migration de membres de la famille (en particulier de la mère) peut créer des problèmes de scolarité et des troubles du comportement chez de nombreux enfants.

- La Roumanie a signalé qu'on estime à 80 000 le nombre de familles dont l'un ou les deux parents travaillent à l'étranger, tandis que leurs enfants restent au pays. Pour tenter de trouver une réponse adéquate à cette question, les autorités roumaines ont établi un ensemble de procédures, élaborées en 2006 par l'Agence nationale pour la protection des droits de l'enfant, qui visent à inciter les familles migrantes dont les enfants sont restés au pays à informer les autorités compétentes pour que, le cas échéant, ceux-ci aient accès à des mesures de protection spéciales. Eu égard à la complexité croissante des tendances de la migration familiale, la législation nationale a été modifiée pour inclure des références spécifiques à la situation des enfants restés au pays : par exemple, le parent qui vit avec l'enfant ou qui détient l'autorité parentale exclusive doit informer les services sociaux au plus tard 40 jours avant de partir travailler à l'étranger et obtenir l'approbation par le tribunal du tuteur choisi, généralement un membre de la famille élargie, pour s'assurer que le placement de l'enfant aura lieu dans des conditions garantissant des soins appropriés. En outre, un projet de stratégie nationale 2014-2020 pour la protection et la promotion des droits de l'enfant compte un nouvel ensemble de dispositions, telles que la création de programmes d'orientation personnalisés et un rôle plus actif des écoles.
- Save the Children Roumanie a fait remarquer que les rapatriements de fonds peuvent avoir des retombées positives, en permettant aux enfants d'accéder à des services tels que l'éducation et la santé. Cependant, la séparation des familles peut nuire au développement émotionnel et psychosocial des enfants, se traduisant par des effets sur l'estime de soi et le bien-être émotionnel.
- Deux études récentes réalisées en République de Moldova se sont penchées sur le bien-être des enfants, évalué selon les résultats scolaires, l'état de santé et l'état psychologique. Il est apparu que 105 000 enfants ont au moins un parent à l'étranger, que les parents s'inquiètent du bien-être des enfants et de la qualité des soins qu'ils reçoivent, et que plus de 90 % des enfants interrogés communiquent régulièrement avec leurs parents. Parallèlement, l'étude a révélé que 3 % des

enfants interrogés préparent eux-mêmes leur repas, que 2 % n'ont rien à manger une ou deux fois par mois, et que 5 % ne vont pas à l'école parce qu'ils doivent participer aux tâches domestiques. Les conclusions ont montré que les enfants ont moins de temps libre pour faire leurs devoirs à cause des tâches domestiques ou parce qu'ils doivent s'occuper de frères et sœurs plus jeunes. En outre, parmi les enfants qui se sont suicidés ou ont fait une tentative de suicide se trouvent des enfants dont les parents sont à l'étranger. La République de Moldova a souligné l'importance des technologies de communication et des appareils électroniques pour améliorer les relations et la communication entre les parents et leurs enfants.

- L'Ouganda a examiné les effets néfastes de la migration sur les enfants restés au pays, et constaté que, souvent, les soins parentaux, la protection et l'éducation sont inadéquats, que les enfants souffrent de la pauvreté dans le cas d'une migration de longue durée, que l'absentéisme scolaire est plus important, et que faute de supervision parentale correcte, ils peuvent être soumis au travail des enfants, à la prostitution, à la pornographie, à l'exposition aux maladies sexuellement transmissibles, à la perte de valeurs morales et à la dégénérescence culturelle. En revanche, si elle est bien gérée, la migration peut avoir des effets positifs sur les enfants par une amélioration du niveau de vie, des revenus, des services fournis, de la santé, de l'alimentation et de l'éducation, et par le développement d'infrastructures.
- Andrea Diefenbach, auteure du projet « Un pays sans parents » sur les enfants moldaves restés au pays, a étudié en détail – et sur une longue durée – la séparation des familles et les conditions de vie des migrants à l'étranger et de leur famille restée au pays. Son étude a révélé que les enfants restés au pays qui sont contraints de grandir sans l'un ou les deux parents ressentent en permanence un sentiment de perte et ne connaissent pas l'importance des liens entre les enfants et les parents. Elle a constaté que les enfants et les parents tentaient de s'adapter à cette situation en communiquant par téléphone ou Skype, et par l'envoi de colis, ce qui a aidé les migrants à rester en contact avec leur famille restée au pays. L'étude montre que malgré la séparation, la famille reste la valeur la plus importante pour les Moldaves.

- De nombreux participants ont estimé que les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer un rôle essentiel, en mettant en relation les membres de familles séparées et en réduisant le risque de déstructuration des familles. Les gouvernements devraient faciliter l'usage des téléphones portables et d'autres moyens de communication, ainsi que l'utilisation des médias sociaux pour renforcer les contacts et les relations entre les membres des familles.

Minimiser les effets néfastes de la migration sur les enfants en apportant à eux et à leur famille un soutien avant, pendant et après le processus de migration : Les participants ont présenté et recommandé exemples de bonnes pratiques qui visent à promouvoir le respect des droits et le soutien aux enfants affectés par la migration familiale dans les pays d'origine et de destination.

- Un solide système de protection et de soutien à l'intention des enfants migrants commence par une aide aux familles et aux enfants dans le pays d'origine, et par une amélioration des perspectives pour les parents, les adolescents et les jeunes. Pour promouvoir les droits des enfants migrants, Save the Children Roumanie a souligné qu'il faut commencer par réduire la nécessité de recourir à des voies de migration périlleuses. Son travail au contact des enfants l'aide à comprendre les raisons pour lesquelles ils souhaitent émigrer, et à identifier leurs besoins de protection et le type de réponses à élaborer pour les aider au mieux.
- La République de Moldova, par exemple, a mis en place la Stratégie nationale 2014-2020 de protection des enfants, qui a pour objectif de s'attaquer aux effets négatifs de la migration des parents sur les mineurs restés au pays par : 1) la conception et la mise en place d'un service national de soutien et de mécanismes destinés à promouvoir l'aptitude des parents à prévenir et à réduire la violence, la négligence et l'exploitation des enfants ; 2) le renforcement des capacités des associations de la diaspora moldove, pour qu'elles puissent soutenir les relations des parents avec leurs enfants restés au pays ; et 3) la création d'outils et de ressources de télécommunication permettant de préserver les liens entre les parents migrants et leurs enfants. La Stratégie vise aussi à mettre en place un système de surveillance des enfants

dont les parents sont à l'étranger, ainsi que des programmes et des services d'information ou de sensibilisation destinés aux parents, aux enfants restés au pays et aux personnes qui s'occupent d'eux. Elle entend enfin aider le système éducatif à remédier aux vulnérabilités sociales des enfants restés au pays.

- Le plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration de l'Espagne pour la période 2011-2014 a pour objectif de promouvoir l'égalité, le respect de la diversité et de renforcer la cohésion sociale. Plus particulièrement, le plan prévoit des mesures en faveur de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille visant à promouvoir le développement des compétences parentales dans des contextes de diversité ; à réduire la vulnérabilité, la pauvreté et le risque de l'exclusion sociale des enfants et des jeunes ; à encourager la participation des enfants et des jeunes dans ces contextes ; et à favoriser la participation des mineurs et des jeunes issus de l'immigration dans des programmes dédiés aux enfants et à la jeunesse.
- Le Mexique a présenté son Programme spécial sur les migrations, qui est une stratégie globale et transnationale axée sur les droits de l'homme, le développement durable, les sexes, le multiculturalisme et la sécurité humaine. Ce programme place au cœur du débat institutionnel les migrants les plus vulnérables : enfants non accompagnés, jeunes, et migrants ayant été rapatriés, détenus ou confrontés à d'autres situations dans lesquelles ils ont été séparés de leur famille. La récente crise humanitaire dans divers pays et la migration massive de migrants et de leur famille qui a suivi ont mis au premier plan les points essentiels qui doivent être réexaminés dans les programmes politiques, comme la nécessité de promouvoir la coopération entre le Gouvernement mexicain et les consulats des Etats-Unis pour réduire la violence liée au crime organisé.
- Terre des Hommes a présenté sa campagne internationale intitulée « Destination inconnue → protégeons ces enfants ». Les quarante membres de la campagne sont actifs dans trente pays et mènent des actions de sensibilisation à l'échelle régionale et mondiale. L'un des principaux objectifs est de faire en sorte que, sur un certain nombre de routes migratoires

connues, les enfants aient accès à une protection et à des services appropriés pendant leur voyage. La campagne vise aussi à faire mieux comprendre les risques et les chances qui se présentent pour un enfant avant, pendant et après le processus migratoire. Les activités de sensibilisation consistent à : 1) améliorer les solutions de rechange à la migration et le retour des familles au pays ; 2) mettre un terme à la détention et aux expulsions d'enfants migrants ; 3) trouver une solution durable conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant, et écouter le point de vue de l'enfant ; et 4) renforcer la base de connaissances en vue de l'élaboration de politiques visant à protéger les enfants migrants.

- Le Costa Rica a lancé la Politique globale des migrations 2013-2023, qui constitue un cadre national de gestion des migrations. Axé sur les droits humains des migrants, celui-ci met en lumière leur contribution à la richesse culturelle, au développement économique et au bien-être social. Plus précisément, il s'intéresse de près à l'intégration et au développement, surtout sous l'angle de l'égalité, de la non-discrimination et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette politique vise à favoriser l'emploi, la santé, l'éducation, la culture et le développement socioéconomique, en s'appuyant sur des consultations entre les institutions publiques et sociales et les organisations internationales. Le Costa Rica a aussi adopté des protocoles d'intervention pour protéger ceux qui sont les plus touchés par la migration : les enfants migrants, y compris les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les enfants dont les parents ont été expulsés ou sont détenus, et les réfugiés.
- La Loi sur la protection de l'enfance de Malte de 2014 (*2014 Child Protection Act*) vise à mettre les enfants au cœur des politiques gouvernementales et à faire entendre leur voix. Des consultations avec des enfants séparés de leur famille, des enfants non accompagnés, des parents et des soignants ont contribué à l'élaboration de ce texte, qui remplace la loi sur les enfants et les adolescents (*Children and Young Persons [Care orders] Act*). Il crée des services judiciaires pour les enfants, introduit des ordonnances de protection de l'enfance, et prévoit une protection et des soins particuliers pour les

enfants séparés de leurs parents et placés hors de leur foyer. Il institue, entre autres acteurs ayant des responsabilités à l'égard des mineurs, un défenseur des enfants et un tuteur. En vertu de cette loi, qui vise à promouvoir le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant, tous les enfants doivent recevoir les mêmes soins et la même protection, quel que soit leur statut. L'évaluation de l'âge est un critère de différenciation, conformément à l'évaluation de l'âge de l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile). Introduite par l'EASO, cette évaluation vise à apporter un soutien pratique aux Etats membres en matière d'asile et à faire en sorte que les enfants soient protégés. Elle détermine si une personne est un adulte ou un enfant lorsque son âge n'est pas connu. Selon cette initiative, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération prioritaire dans les procédures d'évaluation de l'âge.

- Malte a cité une autre initiative récente sur les droits des enfants : le projet PRUMA², mis en œuvre en collaboration avec les bureaux de l'OIM à Paris, Berlin, Athènes, Malte et Londres, qui vise à faciliter le regroupement familial de mineurs migrants non accompagnés arrivant en Europe en vue de rechercher une protection internationale, qui ont des proches vivant dans un Etat membre de l'Union européenne. Ce projet promeut le regroupement familial et le transfert de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile au titre du règlement de Dublin, et les protège contre le risque d'être victimes de la traite et d'exploitation.

Tenir compte des difficultés rencontrées par les femmes migrantes et contempler les sexospécificités come éléments essentiels de toute réponse politique appropriée. L'attention a été attirée sur la féminisation croissante de la migration. Plus particulièrement, les orateurs ont examiné la migration des femmes et ses répercussions sociales et économiques sur les migrants et leur famille. Les femmes et les filles étant très vulnérables et les plus exposées au risque d'exploitation, il est nécessaire d'adopter une nouvelle ligne d'action et de leur accorder davantage d'attention, ainsi qu'à leur famille. Une grande partie du débat

² Projet qui promeut le regroupement familial et le transfert de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile au titre du règlement de Dublin.

a été consacrée aux effets positifs que peut avoir la migration sur les femmes. De nombreux participants ont souligné que la migration est souvent une stratégie de sécurité, et qu'elle leur permet d'acquérir de l'indépendance, de la confiance, une liberté plus grande et le respect de soi.

- Les statistiques fournies par les participants montrent le rôle croissant que jouent les femmes dans la migration familiale, et les incidences de la migration féminine sur la famille, la communauté et le lieu de travail. Il est de plus en plus largement admis que les femmes, qui représentent près de la moitié de la population de migrants internationaux dans le monde, sont des acteurs essentiels dans le processus migratoire. De nombreux participants ont estimé que la féminisation croissante de la migration appelait une attention accrue, notamment sous l'angle des coûts sociaux et économiques, tant pour les femmes migrantes elles-mêmes que pour leur famille.
- L'Ouganda a fait observer que les femmes et les jeunes filles sont souvent victimes de violences sexuelles et d'exploitation. La migration peut leur donner l'occasion de commencer une nouvelle vie ou de fuir leur pays si elles craignent d'être mutilées ou forcées de se marier à un âge précoce et de tomber enceintes.
- Même si la migration peut améliorer les perspectives de développement des femmes et leur donner les moyens d'être autonomes sur le plan économique et social, l'inadéquation entre les qualifications des travailleuses et les emplois auxquels elles ont accès a été soulignée au cours des discussions. Un certain nombre de participants ont insisté sur la nécessité, pour les gouvernements, d'informer les femmes avant le départ des risques et des avantages de la migration. D'autres ont estimé que les législations nationales devraient prendre en considération les sexospécificités et comporter des dispositions relatives à la migration de travail des femmes.
- Un appel général a été lancé aux pays pour qu'ils élaborent et mettent en place des plans stratégiques afin de tirer parti des tendances et des schémas actuels de la migration féminine. La plupart des lois et des politiques nationales régissant

la migration ne font pas de différence entre les sexes. Les lois nationales doivent être révisées pour qu'elles tiennent davantage compte des sexospécificités, afin qu'elles puissent garantir une meilleure protection aux femmes migrantes et promouvoir leur contribution effective à la société.

Examiner les effets multiples de la migration des femmes sur les membres de la famille restés au pays. Les tendances actuelles de la migration familiale ont d'importantes conséquences pour la structure familiale et les relations entre les membres de la famille et, comme il a été relevé plus haut, la féminisation croissante de la migration est une tendance majeure à cet égard. Les orateurs ont indiqué que la problématique hommes-femmes est un facteur déterminant de la migration familiale, qui aide à expliquer les causes, les processus et les conséquences de la mobilité des familles. Pour cette raison, les politiques et les recherches relatives à la migration ne peuvent plus se permettre d'ignorer les différences entre les sexes. De nombreux participants ont affirmé que l'absence des femmes, qui exercent des rôles multiples – mères, épouses ou filles – peut bouleverser le rôle traditionnel des hommes dans la cellule familiale et dans la société dans son ensemble, et avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des familles, surtout des enfants, qui peuvent se sentir abandonnés.

Evaluer le rôle croissant que les personnes âgées jouent dans la migration familiale et promouvoir des réponses adaptées à leurs besoins : En l'absence des femmes ou des personnes qui s'occupent habituellement du ménage, les personnes âgées se voient confier la responsabilité des enfants restés au pays et des tâches ménagères. Très peu de données sont disponibles sur la façon dont elles s'en sortent en l'absence de leurs proches. De l'avis général, cependant, elles sont exposées à de graves problèmes de santé physique et psychosociale dus à l'absence prolongée de leur famille et à la tâche souvent lourde que constitue la gestion du ménage. Cette situation se traduit par une alimentation insuffisante et par un accès réduit aux services d'hygiène, aux soins médicaux et à l'aide sociale. Comme on ignore presque tout des effets réels de la migration sur ce groupe, davantage d'études et une attention accrue des politiques sont nécessaires, afin de pouvoir apporter des réponses appropriées à leurs besoins.

4. Des politiques de regroupement familial bien gérées et dûment coordonnées contribuent à des migrations ordonnées et régulières, et facilitent l'intégration des migrants dans la société où ils vivent tout en maximisant les retombées positives de la migration sur leur famille et la société.

Des orateurs ont relevé le profond écart entre les droits internationaux applicables à la migration familiale et la jouissance effective de ces droits par les migrants. Tout en reconnaissant que la gestion des migrations est une affaire intérieure, de nombreux participants ont insisté sur l'obligation qui incombe aux Etats de respecter les cadres internationaux qui intègrent effectivement les droits de l'homme. En particulier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a souligné que la protection des droits des familles migrantes est l'un des problèmes les plus urgents, et a recommandé que les Etats améliorent la mise en œuvre de politiques et de programmes appropriés pour promouvoir le droit au regroupement familial. L'unité de la famille et le droit de l'enfant au regroupement avec ses parents sont des droits de l'homme essentiels qui doivent impérativement être respectés dans l'application des politiques migratoires. Il a été reconnu qu'une étude des pratiques exemplaires au niveau national est indispensable si l'on veut formuler des réponses communes et efficaces aux difficultés que rencontrent les migrants et leur famille. Il est ressorti des discussions que la réalisation des droits des migrants et de leur famille pouvait être un facteur de développement complémentaire et que, par conséquent, les politiques des gouvernements devaient reposer sur une approche fondée sur les droits et axée sur les migrants. Il est donc primordial que les droits humains des migrants soient au cœur des politiques. Sur cette base, de nombreux participants ont présenté des stratégies et des programmes fondés sur des droits de l'homme essentiels, tels que le droit à une famille réunie, la non-discrimination et l'égalité de traitement. Les participants ont aussi examiné des cadres juridiques concernant le regroupement familial et les droits des migrants, ainsi que leur application.

Atténuer les réglementations et les politiques restrictives qui agissent comme un obstacle au regroupement familial : Les

éléments d'information communiqués par les participants ont montré que, face au regroupement familial, les gouvernements ont depuis peu tendance à adopter des politiques plus restrictives. Celles-ci ont des effets néfastes sur la capacité des migrants à s'intégrer dans les pays de destination, ce qui compromet leur contribution aux sociétés. En outre, la séparation des familles peut avoir des effets négatifs sur les migrants, les membres de la famille et, en définitive, sur la société. Les enfants sont les plus touchés par des politiques migratoires restrictives. Il faut réaliser davantage de recherches sur les répercussions des pratiques de regroupement familial restrictives, afin de recueillir des données qui serviront de fondement à l'élaboration de lois sur la migration et de politiques fondées sur les droits qui répondent aux préoccupations en matière de protection des familles et des enfants.

- Les participants ont longuement débattu des incidences de politiques migratoires restrictives sur le regroupement familial et l'intégration des migrants. A ce sujet, le représentant de l'Unité Immigration et intégration de la Commission européenne a évoqué les conclusions de deux études sur le regroupement familial, cofinancées par le Fonds européen d'intégration. La première étude, intitulée « *Family Reunification: A Barrier or Facilitator of Integration? A Comparative Study* », portait sur les effets de règles restrictives sur l'intégration du répondant et de la famille admise dans un certain nombre d'Etats membres de l'UE. Elle a montré que la tendance restrictive des politiques nationales a entraîné une baisse des demandes au cours des dix dernières années, qu'elle a dissuadé, voire, souvent, empêché l'intégration. Une séparation de longue durée peut avoir plusieurs conséquences, comme la perte du capital social et financier, un stress psychologique, des possibilités d'emploi limitées, ce qui se traduit par des difficultés à se positionner sur le marché du travail et à construire sa vie, étant donné que les membres de la famille ne peuvent pas être ensemble et que leur résidence n'est pas garantie, et par un affaiblissement du sentiment d'appartenance.
- La seconde étude, intitulée « *Impact of Admission Criteria on the Integration of Migrants* », s'intéresse aux effets des mesures restrictives sur l'intégration économique, sociale, culturelle

et politique de ressortissants de pays tiers dans un certain nombre d'Etats membres de l'Union européenne. Plus particulièrement, elle examine la tension entre l'intégration des migrants et les restrictions mises à l'accès après l'entrée aux emplois, aux services publics, à l'aide sociale, aux prestations et au droit de vote. Cette tension est aussi examinée au regard de la migration familiale. Il est apparu qu'elle existe quand les familles migrantes souhaitent fortement s'intégrer mais que leur accès aux services et aux prestations qui facilitent la participation dans la société est restreint. Plus les restrictions sont importantes, plus elles font obstacle à l'intégration. D'une manière générale, les conditions d'entrée qui s'appliquent aux familles de migrants leur assurent un accès relativement ouvert à la scolarité obligatoire, aux soins de santé et au marché du travail. Dans d'autres domaines, les services sont plus restreints, selon le statut d'immigration et la résidence, notamment en ce qui concerne l'aide pour payer les frais de l'enseignement post-obligatoire, y compris pour des cours d'anglais, ainsi que les prestations sociales, le logement social et la participation politique (comme le droit de vote). Par exemple, l'accès restreint à des cours subventionnés et la perspective de devoir payer les frais d'étude peuvent faire obstacle à la participation à la vie sociale et au marché du travail des familles migrantes.

- La Ministre de la femme du Paraguay a signalé que les recherches sur la migration au départ de l'Amérique latine vers l'Espagne ont montré que les mauvaises conditions de travail des travailleurs latino-américains (absence de contrats de travail et faible rémunération) les empêchent de demander le regroupement familial. Les femmes sont particulièrement touchées par cette situation car elles travaillent surtout dans des secteurs informels, comme le travail domestique et les soins.
- Dans cet ordre d'idées, Mme Kofman a estimé que malgré l'existence des instruments juridiques régionaux, tels que la Directive de l'Union européenne relative au droit au regroupement familial, qui oblige les Etats Membres à appliquer des politiques orientées vers la famille, les politiques nationales sont devenus plus restrictifs. Par

exemple, des politiques qui fixent un revenu minimal pour ceux – citoyens ou autres personnes installées – qui veulent aider une personne non ressortissante d'un pays membre de l'Espace économique européen, font obstacle au regroupement familial. En outre, elles peuvent avoir des effets discriminatoires sur le plan de l'égalité des sexes pour ceux qui occupent des emplois moins qualifiés et donc moins bien rémunérés, ce qui est souvent le cas des femmes migrantes.

- Pour le Chili, aucun enfant ne devrait être séparé de sa famille du fait de l'action ou de l'inaction d'un Etat. Les politiques devraient bien plutôt comporter des mesures de regroupement et de protection spécifiques, et tenir compte des questions psychoaffectives. Lorsque le regroupement familial n'est pas possible, les Etats devraient tout mettre en œuvre pour maintenir le lien familial en appliquant des politiques de protection adaptées aux besoins particuliers des migrants, afin de réduire les conséquences néfastes de politiques restrictives.
- Save the Children a montré comment des politiques migratoires restrictives empêchent le regroupement des enfants avec leurs parents par des voies régulières, et comment elles finissent par les pousser à les rejoindre et à risquer leur vie par des voies dangereuses et irrégulières. C'est pourquoi Save the Children a estimé que les gouvernements et la communauté internationale doivent prendre acte des conséquences que peuvent avoir le contrôle des migrations et les politiques restrictives pour les enfants et leur famille. Selon les normes du HCR et d'autres normes relatives aux droits de l'homme, les Etats ont l'obligation de respecter et de faire appliquer les droits des enfants, quel que soit leur statut.
- Le British Refugee Council a montré que, d'une manière générale, les familles migrantes réunies s'en sortent mieux et, partant, contribuent davantage au développement. Le bien-être des familles migrantes a un effet domino : les incidences positives sur la santé des migrants entraînent une réduction de la demande de services de santé publique et augmentent les recettes fiscales grâce à des niveaux d'emploi plus élevés, ce qui se traduit au bout du compte par une

réduction des dépenses sociales à l'échelle nationale. Les avantages qui découlent de la situation des familles migrantes mieux loties peuvent aussi être évalués à l'aune de leur participation dans les communautés, les écoles, les services publics, l'art et la culture, ainsi que dans les entreprises et le commerce. En revanche, la séparation des familles peut entraîner des problèmes de santé mentale et physique qui compromettent la capacité des migrants à s'intégrer dans la société et à contribuer sur le plan économique au développement du pays de destination.

Les participants ont souligné que pour que les politiques de regroupement puissent être saines, elles doivent être adaptées aux besoins, au statut et à la situation spécifiques des migrants :

- Aux Etats-Unis, le regroupement familial est un principe directeur de la politique d'immigration. Au titre de la Loi de 1952 sur l'immigration et la nationalité (*Immigration and Nationality Act*), les Etats-Unis ont mis en place trois programmes visant à promouvoir la protection et l'intégration de groupes cibles précis : 1) le programme des visas d'immigrants, 2) le programme d'admission des réfugiés, et 3) la loi reconduisant la loi sur la protection des victimes de la traite (*Trafficking Victims Protection Reauthorization Act*). Le programme des visas d'immigrants permet aux ressortissants des Etats-Unis et aux résidents permanents légaux de déposer une demande pour faire venir aux Etats-Unis certaines catégories de membres de la famille. En 2013, 395 000 immigrants ont pu ainsi rejoindre des proches aux Etats-Unis. En outre, près de 500 000 visas ont été délivrés aux membres de la famille qui accompagnent des travailleurs migrants, tandis qu'un million de personnes s'enregistrent chaque année pour avoir le statut de résident permanent. Le Bureau des affaires consulaires du Département d'Etat fournit aux conjoints et aux fiancés de migrants des informations sur leurs droits, pour que les familles de migrants réunifiées puissent accéder à une protection appropriée en cas de violences domestiques ou d'abus d'enfants. Ces mesures sont conformes à la loi sur la réglementation des agences matrimoniales internationales (*International Marriage Broker Regulation Act*), introduite en 2005. En ce qui concerne le programme d'admission des

réfugiés, le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat supervise, avec l'aide des Services de la citoyenneté et de l'immigration des Etats-Unis et du Bureau de réinstallation des réfugiés, l'admission annuelle de quelque 70 000 réfugiés aux Etats-Unis. Enfin, la loi reconduisant la loi sur la protection des victimes de la traite permet à des victimes étrangères de la traite signalées aux Etats-Unis de faire venir aux Etats-Unis des membres de leur famille qui remplissent les conditions requises. Le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations soutient les programmes de l'OIM visant à réunir les victimes de la traite avec leur famille.

- D'autres participants ont évoqué une approche concrète de regroupement familial, axée sur les compétences. Par exemple, l'Australie a reconnu qu'en autorisant la migration familiale on contribue grandement à l'intégration sociale, et a montré comment elle promeut la migration de main-d'œuvre qualifiée tout en facilitant la migration de la cellule familiale. La priorité donnée par l'Australie à la politique de migration de main-d'œuvre qualifiée ne s'est pas faite au détriment de l'unité familiale. Ainsi, les migrants qui arrivent en Australie sont autorisés à venir avec leur partenaire et leurs enfants, ainsi qu'avec des proches à charge, si bien que la migration de main-d'œuvre qualifiée en Australie est aussi, en règle générale, une migration familiale. Au cours des cinq dernières années (2009-2014), 55 % des 600 000 personnes qui ont immigré en Australie au titre du programme de migration de main-d'œuvre qualifiée étaient des familles de migrants qualifiés. Ce programme vise à favoriser l'immigration permanente de personnes ayant fait des études, qui maîtrisent l'anglais et qui soit obtiendront directement un emploi dès qu'elles seront dans le pays, soit possèdent le profil recherché sur le marché du travail. Faciliter seulement la migration familiale ne suffit pas. Des politiques et des services d'installation sont essentiels pour soutenir le processus d'intégration des migrants. Le Gouvernement australien propose de nombreux cours d'anglais aux migrants qui ne maîtrisent pas l'anglais ou qui n'ont aucune connaissance de cette langue. Ces cours sont aussi ouverts au partenaire de migrants hautement qualifiés qui ont un emploi et une solide connaissance de l'anglais. Les éléments d'information

disponibles montrent que les migrants qualifiés et leurs proches sont mieux à même de s'intégrer sur le marché du travail et, par suite, dans la société, que les migrants non qualifiés.

5. Des réponses adaptées, fondées sur des efforts concertés entre acteurs étatiques et non étatiques et sur une communication meilleure et plus directe avec les familles touchées, sont nécessaires pour faire face aux effets négatifs de la migration sur les membres de la famille restés au pays.

Les participants ont relevé l'absence d'un mécanisme de collaboration satisfaisant entre les pays. Les difficultés que pose la protection des familles migrantes appellent une attention particulière et une réponse coordonnée de la part des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. Les participants ont réaffirmé que la coopération transnationale entre acteurs étatiques et non étatiques est indispensable pour réduire les effets négatifs de la migration familiale et en maximiser les avantages. Ils ont donc recommandé de renforcer la coopération et le dialogue sur les questions relatives à la migration familiale à l'échelle locale, nationale et internationale, en vue de promouvoir des politiques et des programmes cohérents et coordonnés, ciblant les familles touchées par la migration, afin d'assurer leur protection et la réalisation de leurs droits de l'homme.

- La République de Corée a indiqué que sa politique d'immigration est mise en œuvre en coopération avec le Ministère de la justice, le Ministère du travail, le Ministère de la santé et des affaires sociales et le Ministère des affaires étrangères et du commerce. Plus particulièrement, le Ministre de la justice établit un plan de base pour la politique d'immigration, en consultation avec les responsables des ministères susmentionnés. Le Plan national pour la politique d'immigration est révisé tous les cinq ans, en application de l'article 5 de la Loi-cadre sur le traitement des étrangers résidant en République de Corée.

- Les participants ont aussi affirmé que pour promouvoir la bonne intégration des immigrants, il est nécessaire de s'appuyer sur les points forts et les capacités de tous les acteurs – Etats, gouvernements régionaux et locaux, organisations non gouvernementales (ONG) et secteur privé – qui doivent unir leurs efforts pour que les familles de migrants soient mieux protégées et puissent réellement bénéficier de la migration.
- Le Mexique a souligné l'importance des accords bilatéraux et transnationaux, et a réaffirmé que le Gouvernement coopère avec les consulats, des organisations et des organismes de protection de l'enfance pour organiser des formations à l'intention des familles qui sont victimes de la traite, des campagnes de prévention, et des programmes éducatifs à l'intention des enfants. Etant donné que 11 millions de Mexicains vivant à l'étranger résident aux Etats-Unis, le Mexique et les Etats-Unis collaborent étroitement à la mise en œuvre de programmes visant à assurer une bonne gestion des frontières et à réduire les risques et les problèmes de sécurité. Le Mexique fournit des conseils juridiques gratuits et a mis en place des mécanismes pour permettre aux migrants d'accéder aux services et aux autorisations de travail, et pour protéger les familles et les enfants contre l'expulsion. En outre, il a organisé des groupes de travail avec d'autres pays d'Amérique centrale pour échanger des points de vue et mettre en commun des pratiques exemplaires à cet égard.
- Le Programme d'étudiants réfugiés de l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) offre aux étudiants réfugiés au Canada la possibilité de poursuivre des études supérieures, et de bénéficier d'une aide et de conseils. Par sa présence dans les camps de réfugiés depuis plus de 30 ans, l'EUMC apporte harmonie et espoir. Cet organisme propose aussi aux leaders étudiants une formation abordable, en leur donnant des orientations et en reconnaissant leur précieuse contribution. L'EUMC a réaffirmé l'importance des partenariats pour faire évoluer durablement les choses. Les étudiants, les universités et les collèges canadiens, le Gouvernement du Canada et celui du Québec, les ONG locales, les donateurs individuels et les fondations privées sont autant de partenaires essentiels dont la contribution garantit le succès du programme.

- Les échanges qui ont eu lieu lors d'une manifestation parallèle organisée pendant l'atelier sur la coopération transnationale en matière de protection des enfants migrants et sur les mécanismes de coopération ont mis en évidence l'absence d'orientations explicites ou exhaustives, à l'intention des Etats, sur les mécanismes de coordination internationale qui visent à protéger les enfants dans le contexte de la migration et à faire en sorte que les obligations relatives aux droits de l'homme soient honorées. Cette manifestation parallèle a largement contribué au débat sur le renforcement de la coopération internationale en matière de protection des enfants migrants.
- La Fondation ATIKHA a réaffirmé qu'un partenariat multipartite, bien établi et opérationnel est la clé du succès de tout programme global et des services destinés aux migrants et à leur famille. La confiance dans les capacités des partenaires et le respect de leurs limites, ainsi que l'engagement des différents acteurs et des stratégies bien conçues sont nécessaires. Il importe de renforcer les capacités des partenaires gouvernementaux et locaux afin d'assurer la durabilité des programmes et des services. ATIKHA estime que pour créer un partenariat multipartite, il est essentiel d'identifier les acteurs du gouvernement et du secteur privé, les milieux universitaires, les organisations de la société civile et les associations de migrants, et de les associer à la planification et à la mise en œuvre des programmes. ATIKHA, une ONG à base communautaire, contribue à la création de centres de documentation et d'information à guichet unique pour migrants dans les régions à forte concentration de Philippins expatriés, en fournissant des programmes et des services économiques, psychosociaux et de développement. L'ONG offre aussi des services économiques et psychosociaux aux familles migrantes en partenariat avec d'autres acteurs, par exemple des programmes scolaires destinés aux enfants de migrants, une formation aux enseignants et des cours d'éducation financière pour les Philippins vivant à l'étranger. Les familles aux Philippines peuvent bénéficier de programmes de formation qualifiante et de réintégration concernant, par exemple, les possibilités d'investissement dans l'agroalimentaire, l'entreprise sociale, l'écotourisme et la formation à la gestion d'entreprise.

- Un projet visant à maximiser les avantages et à réduire les coûts sociaux de l'émigration aux Philippines a été lancé par la Fondation ATIKHA conjointement avec le Conseil des femmes philippines et le Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli. Il a pour but de renforcer les associations de migrants philippins et l'intégration socioéconomique des travailleurs philippins en Italie, et à accroître les capacités des gouvernements locaux, des écoles et d'autres acteurs pour qu'ils puissent fournir des services sociaux et économiques aux migrants et aux familles restées au pays. La collaboration entre le Conseil des femmes philippines, le Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli et la Fondation ATIKHA vise à créer une synergie entre des organisations à but non lucratif et les institutions dans le but de promouvoir un changement dans les politiques migratoires et de sensibiliser la société civile et les Gouvernements italien et philippin et aux questions relatives aux migrants, à la contribution de la migration au développement, et aux mesures novatrices mises en œuvre aux Philippines et en Italie.

Les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et la facilitation de la coopération en matière de migration familiale entre les pays. L'atelier a été l'occasion de réaffirmer que les migrants doivent pouvoir accéder à l'information, à une formation et à des services appropriés pour s'intégrer dans les pays de destination. Les orateurs ont relevé que l'impossibilité d'accéder aux services et à l'information est souvent due à la discrimination, aux barrières linguistiques et aux différences culturelles, qui font généralement obstacle à l'insertion sociale. Les participants ont reconnu le rôle que jouent les organisations internationales, des ONG et de la société civile en matière d'aide aux migrants et à leur famille, en leur fournissant les capacités et les ressources dont ils ont besoin pour devenir des partenaires à part entière des gouvernements locaux et nationaux. Cependant, l'insuffisance des ressources est souvent un obstacle de taille. Un renforcement des capacités des partenaires s'impose si l'on veut garantir la durabilité de leurs programmes et de leurs services. Une aide financière à long terme est essentielle à l'engagement stratégique des ONG avec les acteurs intéressés et au renforcement des capacités de ces derniers.

- Pour faciliter l'intégration des familles migrantes, les Etats-Unis ont créé un réseau de programmes comprenant des ressources et des programmes communautaires à l'intention de réfugiés et de victimes de la traite, grâce à des fonds versés par le Gouvernement fédéral aux Etats. Les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, les bibliothèques, les organismes de formation pour adultes et les institutions représentant les citoyens jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces programmes et l'action de sensibilisation auprès des communautés d'immigrants. Ainsi, des ONG ont été subventionnées pour créer un réseau national de 350 bureaux de réinstallation dans 185 villes, qui fournissent diverses formes d'assistance aux réfugiés (logement, alimentation, habillement, emploi, école et soins médicaux). De la même manière, le Gouvernement fédéral et des Etats travaillent avec des ONG pour apporter aux victimes de la traite et aux membres de leur famille qui les rejoignent l'assistance dont elles ont besoin.
- Terre des Hommes a attiré l'attention sur les difficultés que rencontrent les ONG qui travaillent dans le domaine de la migration, telles que la déconnexion géographique entre les activités des ONG dans les lieux d'origine et de destination. En outre, les ONG qui sont financées en grande partie par des donateurs individuels hésitent parfois à mener des campagnes de sensibilisation publiques sur les questions liées à la migration, par crainte de perdre le soutien des donateurs. Outre les problèmes de financement, le climat politique tend à limiter la marge de manœuvre des ONG dans un nombre croissant de pays. De plus, les services sont fournis ou externalisés par les gouvernements, sans aucun mécanisme obligeant à rendre des comptes. Terre des hommes estime avec d'autres ONG et organismes qu'il faut mettre l'accent sur des systèmes de protection intégrés qui bénéficient à tous les enfants. Plus particulièrement, les systèmes en place dans les différents pays doivent être reliés pour garantir la continuité de la protection et des services offerts aux enfants migrants. Diverses ONG ont entrepris d'élaborer des pratiques prometteuses dans le monde entier. Cependant, pour aller de l'avant, il faut adopter une approche systémique, mettre en place un système accessible à tous, y

compris aux enfants migrants, fournir des services précis à des groupes d'enfants précis, et continuer à sensibiliser la société à la nécessité de lutter contre la xénophobie et la discrimination et d'être solidaire.

- La Fondation ATIKHA a insisté sur la nécessité d'une aide financière à long terme pour permettre un engagement stratégique et un renforcement des capacités des ONG et des associations de migrants et de familles. Il faudrait que davantage d'organismes de développement fournissent une assistance non seulement aux gouvernements, mais aussi aux ONG et aux associations qui s'occupent des migrants, qui ne devraient pas être considérées par les gouvernements comme des concurrents mais comme des partenaires de développement. Les ONG devraient aussi renforcer leurs compétences et leurs capacités et être ouvertes à de nouveaux partenariats, afin de pouvoir mettre en place des interventions novatrices.

6. Les jeunes représentent une part importante de la population mondiale actuelle, et la migration internationale offre un grand potentiel de développement. Les politiques relatives aux jeunes migrants devraient promouvoir l'accès aux possibilités d'emploi et d'éducation.

Les responsables politiques reconnaissent de plus en plus que si la migration offre aux jeunes migrants des possibilités de développement humain et économique, ceux-ci peuvent aussi être un puissant moteur de développement pour les pays d'origine et de destination. Les participants ont souligné le rôle complexe que jouent les jeunes dans la migration familiale, en examinant divers aspects : les jeunes qui restent dans le pays d'origine pour s'occuper de la famille ou de frères et sœurs en l'absence des parents ; ceux qui émigrent seuls pour échapper à la pauvreté ou aux conflits, ou pour avoir de meilleures possibilités d'étude et d'emploi ; et ceux qui émigrent avec leur famille. Les expériences et les faits évoqués ont montré qu'en l'absence de mesures

politiques judicieuses qui répondent aux situations spécifiques de la migration familiale, la migration peut exposer les jeunes à des risques considérables et à de graves vulnérabilités. En particulier, le chômage ou le sous-emploi, le manque d'accès aux services sociaux et l'absence de scolarisation dans les pays d'origine et de destination, ainsi que la lourde tâche de soutenir la famille en l'absence des parents peuvent avoir de multiples conséquences, telles que la discrimination, la marginalisation, des problèmes relationnels et psychosociaux, l'exclusion sociale, les abus et la violence. Les participants se sont accordés sur la nécessité d'adopter des lois et des politiques qui traitent des droits, de la protection et de mesures de soutien, et de sensibiliser aux effets de la migration pour contribuer au bien-être des jeunes et leur permettre de devenir des acteurs clés dans leur communauté et dans la société. En outre, ils ont montré que, lorsque des stratégies nationales et de développement intégrant la jeunesse existent, les jeunes s'intègrent plus facilement dans la société et ont plus de chances de contribuer à leur propre développement humain et au développement économique de leur société.

- Les statistiques communiquées par les participants ont fait apparaître que la migration des jeunes est en hausse partout dans le monde. On compte aujourd'hui 28 millions de jeunes migrants âgés de 15 à 24 ans, soit 12 % de la population de migrants internationaux. Par exemple, la République de Corée est de plus en plus un pays de destination pour les jeunes migrants : elle a enregistré 191 328 enfants issus de familles multiculturelles, 7 171 enfants nés à l'étranger de mariages entre migrants, et 7 288 enfants coréens appartenant à un groupe ethnique étranger et ayant la nationalité d'autres pays. Plus de la moitié des enfants issus de l'immigration sont entrés en République de Corée pour rejoindre leur famille, 13 % des enfants issus d'un milieu de migrants sont venus en République de Corée en l'absence d'un tuteur dans leur pays d'origine, et 10 % ont décidé d'émigrer à la suite d'une décision parentale.
- L'Espagne fait face à une hausse de l'immigration depuis une vingtaine d'années, qui est passée d'environ 1 % en 1991 à presque 11 % de la population totale aujourd'hui. Au début de 2014, les jeunes (de moins de 26 ans) représentaient 27,39 % des étrangers ayant déclaré qu'ils vivaient dans le pays.

- Selon les statistiques, 74,5 millions de jeunes étaient au chômage en 2013. Une étude réalisée par l'OIT, l'OIM et l'UNICEF sur les tendances de la migration de travail des jeunes a montré que les principales raisons de la migration des jeunes sont l'offre d'emplois, les structures d'emploi et des possibilités d'études accrues. Néanmoins, selon l'étude, 35 % des jeunes migrants occupent des emplois peu ou non qualifiés (contre 21 % parmi les nationaux) ou travaillent dans des secteurs tels que l'agriculture ou le bâtiment.
- Selon l'OCDE, 60 % des chômeurs en Afrique sont des jeunes, et le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui des adultes africains. En moyenne, 72 % des jeunes en Afrique vivent avec moins de deux dollars E.-U. par jour. L'incidence de la pauvreté chez les jeunes au Nigéria, en Ethiopie, en Ouganda, en Zambie et au Burundi est de plus de 80 %.

A cet égard, les participants ont souligné que les interventions des pouvoirs publics devraient donner la priorité à la protection des jeunes migrants et au respect de leurs droits humains, y compris les droits du travail, pour maximiser les effets bénéfiques de la migration et en réduire les conséquences négatives. De nombreux participants ont relevé que, lorsque la jeunesse occupe une place importante dans les stratégies nationales et de développement (comme l'éducation, le travail et la santé), elle s'intègre mieux dans la société et a plus de chances de fortement contribuer au développement. D'autres ont souligné que les lois et les politiques devraient protéger et soutenir les jeunes migrants pour leur donner les moyens de s'approprier leur contribution au développement.

Il est urgent que les gouvernements investissent dans des programmes flexibles et spécifiques qui répondent aux aspirations professionnelles des jeunes migrants. Un appel vigoureux a été lancé pour que des mesures spécifiques soient mises en œuvre afin de créer davantage d'emplois et de s'attaquer au chômage des jeunes. Les participants ont montré que, pour donner de bons résultats, les politiques doivent renforcer les capacités des services existants et promouvoir une approche globale des besoins des jeunes migrants qualifiés. L'atelier a permis aux participants de mettre en commun des données d'expérience et des pratiques exemplaires qui facilitent la reconnaissance des

compétences et promeuvent les possibilités d'emploi et de création d'entreprises. Les participants ont donné de nombreux exemples concrets de politiques visant à mieux répondre aux aspirations professionnelles de la jeunesse.

- Selon l'OIT, il faut s'attaquer aux difficultés déjà dans les pays d'origine. Une réglementation des formalités, des négociations avec les pays de destination et une orientation culturelle sont autant de mesures nécessaires pour maximiser le développement des compétences des jeunes migrants. Dans les pays de destination, les politiques devraient être axées sur l'accès à l'emploi, au système de sécurité sociale et aux possibilités d'éducation. L'analyse du marché du travail et des consultations entre parties prenantes (ministères, employeurs, organisations de travailleurs, etc.) sont également essentielles pour réduire l'écart entre les compétences des jeunes migrants et les exigences du marché.
- L'OCDE a relevé qu'un pourcentage élevé de jeunes émigrent pour des raisons non économiques, telles que l'éducation, le mariage, le regroupement familial ou la sécurité, et qu'ils risquent davantage de partir s'ils ne sont pas satisfaits des institutions et de l'économie locales, de la qualité du système éducatif, des infrastructures urbaines, des possibilités d'entrepreneuriat et de la méritocratie. Dans le même temps, les jeunes ont plus de chances d'apprendre des langues locales et de s'adapter rapidement. Les stratégies et programmes devraient donc être axés sur l'entrepreneuriat, les prêts, la formation et l'enseignement professionnel, et tenir compte des besoins qui ont été évalués dans le pays d'origine pour améliorer le potentiel des jeunes et les aider à trouver des possibilités de migration appropriées. L'OCDE mène un projet, cofinancé par le Programme thématique de l'Union européenne « Migrations et asile », qui vise à renforcer la capacité des pays partenaires à inclure la dimension migratoire, y compris la migration des jeunes, dans la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement.
- Le Canada a attiré l'attention sur le rôle que joue la mobilité des étudiants et des jeunes en général pour l'enrichissement du milieu universitaire et l'amélioration des échanges

interculturels et des compétences des étudiants canadiens. On a estimé que les étudiants internationaux contribuent pour quelque 8 milliards de dollars E.-U. à l'économie canadienne, par les frais d'inscription et d'autres dépenses. Le système d'immigration du Canada encourage la mobilité et l'intégration des jeunes, en offrant un certain nombre de possibilités aux étudiants et aux jeunes étrangers. Ainsi, le Programme des étudiants étrangers permet aux étudiants étrangers d'acquérir une expérience professionnelle au Canada pendant ou après leurs études au titre de programmes de permis de travail assortis de la possibilité de demander la résidence permanente. Ensuite, au titre du programme « Catégorie de l'expérience canadienne », les étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement canadien qui ont travaillé pendant un an au moins dans un domaine spécialisé, professionnel ou technique peuvent obtenir la résidence permanente. Le programme a été modifié en 2013 pour réduire la durée de l'expérience professionnelle, passée de 24 mois à 12 mois. Un autre programme, « Expérience internationale Canada », facilite la conclusion d'accords bilatéraux réciproques avec d'autres pays qui visent à offrir des possibilités de voyage et de travail aux jeunes Canadiens et aux ressortissants étrangers. Ce programme, mis en place en 1951 pour relancer les échanges culturels entre le Canada et l'Allemagne, a aujourd'hui conclu des accords sur la mobilité des jeunes avec 32 pays. Enfin, le Programme des étudiants réfugiés de 1978 permet à des étudiants étrangers de s'installer au Canada en tant que résidents permanents pour étudier dans des universités et des collèges dans tout le pays. A cette fin, il facilite chaque année l'entrée de plus de 70 étudiants réfugiés au Canada en tant que résidents permanents.

- La République de Corée a mis en place le deuxième Plan de base 2013-2017 pour la politique d'immigration, qui vise à soutenir la croissance économique en attirant des migrants qualifiés, à favoriser l'intégration sociale des immigrants, à prévenir la discrimination et à promouvoir une meilleure appréciation de la diversité culturelle. Il a aussi pour objectif de fournir aux jeunes migrants des services de meilleure qualité, et d'améliorer les possibilités d'emploi et l'information sur les lois et les institutions de base de

la République de Corée, afin de créer un environnement multiculturel accueillant et de permettre aux jeunes migrants de s'intégrer et de s'installer en toute sécurité dans le pays.

- Le Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale de l'Espagne a établi la Stratégie 2013-2016 pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes. Etant donné la crise économique et ses conséquences pour la jeunesse, l'emploi des jeunes reste une priorité pour le Gouvernement espagnol. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes et la qualité des emplois, et de favoriser l'entrepreneuriat. Elle comprend aussi cent mesures visant à promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès au marché du travail. Pour sa part, l'Institut de la jeunesse promeut des activités destinées aux jeunes, et apporte un soutien économique et technique (y compris sous la forme de programmes de microcrédit) pour soutenir la participation et l'insertion des jeunes. Il s'emploie à encourager des résultats positifs chez les jeunes et à faire en sorte qu'ils puissent accéder à des possibilités de développement. En collaboration avec des entités locales et privées, l'Institut fournit aux jeunes migrants des informations pour faciliter leur intégration sociale.
- Enfin, l'Ouganda a présenté son Programme de moyens de subsistance pour la jeunesse (*Youth Livelihood Programme*), qui vise à fournir aux jeunes des compétences, un soutien financier, ainsi que des connaissances et des informations sur l'entrepreneuriat et d'autres domaines pertinents pour encourager le changement. Le but de ce programme est d'autonomiser les jeunes en exploitant leur potentiel socioéconomique et d'augmenter les possibilités d'emploi. Pour identifier des domaines d'action spécifiques et appropriés, les jeunes ont été consultés à l'étape de la conceptualisation. Dans le même ordre d'idées, un fonds de capital-risque pour la jeunesse (*Youth Venture Capital Fund*) a été créé pour soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises détenues par des jeunes. Le programme bénéficie du soutien de la Banque DFCU (Development Finance Company of Uganda Bank) et de la Centenary Rural Development Bank.

CONCLUSIONS

En conclusion, l'atelier IDM a offert aux responsables politiques et aux praticiens l'occasion de débattre des pratiques et des politiques relatives à la migration familiale et à ses conséquences pour le développement socioéconomique. Les discussions ont mis en relief le nombre croissant de familles touchées par la mobilité humaine et, surtout, les difficultés et les incidences de cette mobilité pour les familles, qui demandent une attention accrue et des réponses coordonnées à l'échelle locale, nationale et internationale.

Les discussions durant l'atelier ont porté sur six domaines d'action. Le premier concerne les liens entre la mobilité, la migration familiale et le développement. Les réalités actuelles de la migration familiale dans le monde entier ont été décrites, et les contributions socioéconomiques des migrants et de leur famille ont été soulignées. La migration familiale a été analysée dans une perspective globale et à long terme, sous l'angle des conséquences sociales et des coûts de la migration pour les migrants et la cellule familiale.

Le deuxième domaine a trait aux données et aux sources d'information sur la migration familiale. L'attention a été attirée sur la rareté des données concernant la migration familiale et ses dimensions complexes, et sur le manque de statistiques précises sur, notamment, les incidences psychosociales de la migration sur les migrants, leur famille et la société. Les données fournies par les participants ont permis de préciser les catégories et les acteurs intervenant dans le processus de migration familiale, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes. Eu égard aux aspects multiformes de la migration familiale, il est nécessaire d'améliorer les informations, les connaissances et les données, en

s'appuyant sur la nature de ce phénomène et ses conséquences pour les familles et la société, en vue d'élaborer des politiques efficaces et d'atteindre les objectifs de développement pour les familles.

Le troisième domaine porte sur les obstacles à la migration familiale qui ont des effets négatifs sur les migrants et leur famille. Les participants ont montré que des politiques migratoires nationales restrictives nuisent au bien-être des familles. Une grande partie du débat a aussi été consacrée à la composante sexospécifique du phénomène migratoire, caractérisé par une féminisation croissante et un « phénomène de déqualification », ainsi que par une augmentation de la migration des enfants, qui pose des problèmes de protection.

Le quatrième domaine traite des stratégies et des programmes de regroupement familial. Les participants ont affirmé que les politiques doivent être adaptées aux besoins spécifiques des personnes concernées par la migration, et reposer sur une approche fondée sur les droits et axée sur les migrants. En outre, pour favoriser le développement humain et économique, les programmes et les stratégies doivent valoriser les compétences des migrants. Des mécanismes de coopération et de consultation entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile contribuent de manière déterminante à la cohérence, à la complémentarité et à l'efficacité des initiatives destinées aux familles migrantes.

En ce qui concerne le cinquième domaine, les participants ont souligné les effets négatifs de la séparation sur les familles, en particulier sur le développement émotionnel et psychosocial. Ils ont étudié en détail les incidences de la migration sur les membres de la famille restés au pays, en particulier sur les enfants et les personnes âgées, et ont indiqué les domaines qui appellent des recherches approfondies. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération prioritaire des Etats qui mettent en place des politiques pour remédier aux difficultés rencontrées par les enfants issus d'un milieu de migrants. En outre, les technologies de communication peuvent jouer un rôle clé dans le maintien des liens entre les migrants et les familles restées au pays. Le rôle des personnes âgées dans la migration familiale est fondamental ;

pourtant, il est sous-estimé. Les orateurs ont recommandé d'étudier plus avant la catégorie des membres de la famille et leur contribution aux familles et aux communautés, et d'en tenir pleinement compte dans les politiques.

L'atelier a été l'occasion de faire un tour d'horizon des difficultés auxquelles les jeunes sont aujourd'hui confrontés, ainsi que de leurs multiples contributions au développement économique et social des pays d'origine et de destination. Assurer l'accès aux possibilités d'emploi et d'éducation est essentiel pour renforcer la contribution des jeunes au développement. Les gouvernements doivent investir dans des programmes qui prennent en compte et encouragent les aspirations professionnelles des jeunes migrants. En outre, les besoins de protection des jeunes et les incidences de la migration sur leur santé psychosociale et leur développement humain nécessitent des réponses adaptées en temps voulu.

Sur la base des délibérations résumées plus haut, les participants ont conclu que la migration familiale et ses conséquences pour la famille et la société doivent être étudiées plus avant et recevoir une attention accrue de la part des politiques. Ils ont demandé que davantage d'attention soit accordée aux conséquences préjudiciables d'une séparation prolongée des familles pendant le processus de migration. Si les discussions ont été l'occasion d'examiner en profondeur la migration familiale, il faut aussi qu'elles débouchent sur des politiques et des actions concrètes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

En sa qualité d'organisation chef de file dans le domaine de la migration, l'OIM continuera d'assumer pleinement la mission que lui ont confiée ses Etats Membres, en les aidant à gérer les migrations d'une manière ordonnée et respectueuse de la dignité humaine dans l'intérêt de tous, et notamment des migrants. L'OIM s'est félicitée de la qualité des discussions et des échanges, ainsi que du grand nombre de participants, venus de différentes régions géographiques et représentant une grande diversité de milieux institutionnels et universitaires. Une fois de plus, l'OIM a rempli son rôle de tribune interactive et largement ouverte, au service de ses Etats Membres et d'autres acteurs de la migration.

VOIX DE MIGRANTS

VOIX DE MIGRANTS

Aucun dialogue sur la migration ne saurait être complet si la parole n'est pas donnée aux migrants. C'est pourquoi le Dialogue international sur la migration a instauré une tradition, qui est aussi une priorité : inviter des migrants à décrire leurs trajectoires, expériences, espoirs et rêves en présence des représentants de gouvernements et des autres participants aux ateliers de l'IDM. Voici un des leurs témoignages.

Elvis Christian Kenmoe du Cameroun, ingénieur biomédical à l'Institut Polytechnique de Milan, Italie

Pouvez-vous expliquer les raisons pour lesquelles vous avez émigré en Italie ?

Je suis né et j'ai passé mon enfance dans une petite ville du Cameroun (Nkongsamba), caractérisée par un environnement hostile et insalubre. Ayant grandi dans un tel environnement mon rêve d'enfance était d'être un médecin. Pour cette raison après l'obtention de mon baccalauréat je me suis déplacé vers la capitale Yaoundé où se trouvait l'unique faculté de médecine à l'époque. Après deux tentatives sans succès aux concours de médecin, j'ai décidé d'abandonner les études et j'ai intégré une équipe d'enquêteurs de santé publique dirigée par un oncle épidémiologiste. Au cours de cette expérience j'ai eu la chance de visiter les hôpitaux et de me confronter aux difficultés des hôpitaux des pays en voie de développement. L'un des principaux problèmes est lié au manque du personnel qualifié pour la gestion et la maintenance des dispositifs médicaux généralement de hautes technologies. Ceci a fait naître en moi l'idée de faire l'ingénierie

biomédicale afin de remédier à ces problèmes. L'ingénieur biomédical étant une figure professionnelle nouvelle et dont la formation n'existe pas au Cameroun j'ai donc été appelé à migré vers l'occident.

Comment était votre voyage vers l'Italie? (mode de voyage, difficultés d'obtention de visas, l'utilisation des réseaux, avez-vous déménagé ici seul ou avec votre famille)?

Le choix de l'Italie a été fait sur une seule raison : la présence d'un ami vivant en Italie et fréquentant l'école polytechnique de Milan dont je voulais intégrer. Cette idée de voyager vers l'occident à créer une division au sein de ma famille les femmes en générale étaient contre et leurs principaux arguments étaient liés à la situation économique précaire de la famille, le risque de solitude de ma part. Par contre les hommes étaient pour. Il a fallu plusieurs mois d'argumentation pour obtenir l'unanimité au sein de la famille.

L'unanimité au sein de la famille a permis de financer la préparation de mon voyage. Le financement de mes cours de formation en langue italienne qui ont durés environ 8 mois, préinscription universitaire et dépôt de caution pouvant assurer ma survie pour au moins un an d'étude. Ce sont les trois principales conditions pour l'obtention du visa.

Comment facile ou difficile était-il pour vous de trouver un travail / et la possibilité d'étudier en Italie?

Je peux me considérer comme une personne chanceuse car une fois arrivé en Italie j'ai eu cette chance d'avoir rencontré l'association des étudiants camerounais qui a facilité mon insertion dans le milieu scolaire et le monde travail pour étudiant. Cette association informée les nouveaux étudiants sur le système scolaire italien, sur la recherche de job pour étudiants et surtout sur la présence des associations caritatives qui offrent de services aux étrangers et donc j'en ai bénéficié.

Vous vous sentez intégré en Italie ? Comment avez-vous imaginé la vie en Italie avant votre arrivée, vos attentes ont-elles été atteintes?

L'Italie représente une des voies principales de l'immigration irrégulière et par conséquent c'est le sujet principal des media où le migrant est présenté à la population plutôt comme source de problème. Cette perception négative crée une méfiance et peur au sein de la population et par conséquent ne favorisant pas l'intégration. L'intégration de la communauté camerounaise a été favorisée par l'association des étudiants camerounais qui organise au sein de l'université des activités culturelles pour promouvoir la culture africaine en général, je peux vous garantir que cette procédure à favoriser notre insertion en milieu universitaire. Mais une fois sorti de l'environnement universitaire on reprend le statut de migrant et l'image négative souvent véhiculée les média. En ce qui me concerne cette situation ne m'était pas étrangère cas avant de me déplacer vers un pays je m'informe pour éviter toutes surprises.

Comment votre famille a été touchée par votre absence (émotionnellement, santé, économique)? Réussissez-vous à soutenir votre famille et de la communauté en Cameroun (envoient de l'argent, l'envoi de marchandises, rentrer chez vous, des liens d'affaires) ?

Mes deux premières années ont été très difficiles par seulement pour moi mais aussi pour ma famille particulièrement ma Maman qui a eu du mal à couper le cordon ombilical. Je pense que se sont mes succès scolaires qui m'ont donné la force de surpasser cette situation. Contrairement à d'autres familles africaines, la mienne sait parfaitement quel est le but de mon voyage, et par conséquent je me suis pas de pressions financières comme certaines personnes, néanmoins il m'arrive parfois par initiative personnelle de payer les frais scolaires de mes nièces cousins(es), etc.

Pensez-vous que la migration vers l'Italie a fait votre vie et celle de votre famille meilleure? Si oui, de quelle manière? Si non, pourquoi pas?

Cette expérience a positivement changé ma vie, du point de vue professionnel les différentes connaissances acquises dans le domaine biomédical m'ont transformé je ne me vois pas comme un jeune migrant qui s'est déplacé pour améliorer les conditions

de vie de sa famille mais un jeune migrant qui veut améliorer les conditions de vie d'une nation entière.

Quels pensez-vous que sont les principaux défis auxquels les jeunes migrants sont confrontés?

Je me refais particulièrement aux jeunes migrants africains pour motif d'étude, je pense que le principal défi au quel ils seront confrontés est mental. Les jeunes migrants africains se laissent abattre par leur passé historique, leur situation actuelle, leur origine, la couleur de leur peau et par conséquent conditionnés leur futur, raison pour laquelle ces jeunes en Europe se contentent de faire de petits job pour survivre.

Quels sont vos attentes pour l'avenir? Envisagez-vous de rentrer en Cameroun?

Pour le moment je suis en Italie mais mon esprit a toujours été en Afrique. Le vrai succès de mon voyage sera quand j'aurai mis sur pied un cabinet d'ingénierie biomédicale pour desservir les régions enclavées camerounais en services de maintenance et gestion de l'instrumentation cliniques.

Quelles seraient vos recommandations à ceux qui formulent des politiques migratoires et aux acteurs clés de la migration ?

Je pense ces deux entités doivent interagir d'avantage à travers des conférences plus fréquentes, des sites, forums où le migrant peut s'exprimer librement... à fin de s'imprégner de la réalité du terrain et par conséquent définir des politiques qui cadrent avec les faits réels. Ceci permettra de suivre de façon progressive et régulière le devenu des migrants.

**ORDRE DU JOUR FINAL ET
DOCUMENT DE TRAVAIL**



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION (IDM) 2014
MOBILITÉ HUMAINE ET DÉVELOPPEMENT : TENDANCES ÉMERGENTES
ET NOUVELLES POSSIBILITÉS DE PARTENARIATS

ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THÈME :

MIGRATION ET FAMILLE

7-8 OCTOBRE 2014

ORDRE DU JOUR FINAL

7 octobre – PREMIERE JOURNEE	
9h00 – 10h00	<i>Enregistrement</i>
10h00 – 12h30	SESSION D'OUVERTURE
	Remarques de bienvenue <ul style="list-style-type: none">• William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM Discours liminaires <ul style="list-style-type: none">• Ana María Baiardi Quesnel, Ministre de la femme, Paraguay
	Session I: Comprendre la réalité de la migration familiale à une époque de mobilité humaine sans précédent
	Plus de 232 millions de personnes vivent aujourd'hui hors de leur pays d'origine, parmi lesquelles 105 millions d'hommes et de femmes économiquement actifs, qui contribuent de manière déterminante au développement, au progrès économique et au bien-être social des pays d'origine et de destination. Les enfants et les jeunes sont de plus en plus touchés par la migration familiale, soit parce qu'ils vivent séparés de leurs parents en restant au pays, soit parce qu'ils émigrent avec leur famille ou seuls. Si, pour bon nombre de ces familles, la migration améliore leur niveau de vie, pour d'autres, en revanche, la réalité de la migration est une source de graves difficultés qui peuvent avoir des conséquences négatives pour leur bien-être. Cet atelier vise à attirer l'attention sur la famille migrante et à comprendre la réalité de ce phénomène. Il permettra ainsi d'examiner les effets – dans les pays de destination et d'origine – variés et complexes de la migration sur la famille et sur ses droits, de mettre en lumière les vulnérabilités et les problèmes de protection, et de promouvoir des mesures politiques. Il sera, en outre, l'occasion de se pencher sur la migration des jeunes et sur les chances et les défis qui se présentent à cette catégorie de migrants, et de mettre en commun des approches et des réponses orientées vers le développement. La concertation sur la dynamique de la migration familiale vise par conséquent à contribuer au débat sur la migration et le développement.

	<p>Modérateur : William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bience Gawanas, ancienne Commissaire aux affaires sociales de l'UA, conseillère du Gouvernement de la Namibie • Johan Ketelers, Secrétaire général de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM), Genève • Marco de Giorgi, Directeur Général, Centre national contre la Discrimination Raciale, Conseiller de la présidence du Conseil des Ministres, Italie • Gabriela Alexandrescu, Présidente, Save the Children, Roumanie • Eleonore Kofman, Professeur spécialisée dans les questions de sexospécificité, de migration et de citoyenneté, Université du Middlesex, Royaume-Uni • Jane Connors, Directrice de la Division de la recherche et du droit au développement, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), Genève • Message vidéo de François Crépeau, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions proposées sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la réalité actuelle de la migration familiale ? • Dans quelle mesure la migration dans le monde revêt-elle une dimension familiale, et quels sont les principaux facteurs d'incitation ? • La contribution de la migration familiale au développement est-elle correctement évaluée ? Le coût de la migration pour les familles est-il bien mesuré ? • Comment améliorer les réponses aux problèmes de protection que rencontrent les familles migrantes
12h30 – 13h00	Country without Parents – Présentation d'un livre de photographies et discussion
	<ul style="list-style-type: none"> • Andrea Diefenbach, photographe de renommée internationale, Allemagne
13h00 – 15h00	<i>Déjeuner</i>
13h00 – 15h00	Manifestation parallèle (uniquement en anglais) : <i>Strengthening international cooperation for the protection of children on the move</i>
15h00 – 16h30	Session II : Conditions permettant d'aider les familles et les enfants dans le contexte de la migration, défis et réponses fondées sur les droits
	<p>La migration des familles et des enfants soulève des difficultés croissantes, encore aggravées par une augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale et par des politiques migratoires restrictives. Parfois, les deux parents partent travailler à l'étranger, confiant leurs enfants à des membres de la famille élargie, dont des frères et sœurs plus âgés, voire à des voisins ou des amis. Les membres d'une famille qui émigrent ensemble se heurtent eux aussi à des difficultés, économiques et sociales, qui découlent notamment de l'intégration dans un contexte culturel et social différent. Il arrive que les conditions de migration augmentent les risques d'abus, d'abandon et d'exploitation, en particulier pour les migrants irréguliers qui n'ont pas accès aux services de soutien et de protection. Les enfants qui émigrent seuls (mineurs non accompagnés) sont particulièrement</p>

	<p>vulnérables à ce type d'abus. Bien que les discussions sur les politiques migratoires actuellement menées par la communauté internationale portent de plus en plus sur les incidences de la migration sur les droits des enfants et des familles, les analyses comparatives internationales des expériences et des recherches dans ce domaine restent limitées, et les réponses fondées sur les droits pour aider les enfants et les familles dans le contexte migratoire appellent une attention accrue. Cette session sera l'occasion non seulement d'examiner des questions concernant la migration familiale et le droit international, les régimes de migration et leurs incidences sur les familles et les enfants, le travail et l'exploitation des enfants, et les enfants migrants dans des pays en crise, mais aussi de présenter des stratégies politiques globales visant à faire face aux vulnérabilités et aux problèmes de protection.</p> <p>Moderateur : Eleonore Kofman, Professeure spécialisée dans les questions de sexospécificité, de migration et de citoyenneté, Université du Middlesex, Royaume-Uni</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kathya Rodriguez, Directrice générale du Département des migrations et des étrangers, Costa Rica • Ruth Farrugia, Présidente, Commission nationale pour une stratégie et une politique en faveur de l'enfance, Malte • Patricia Mendoza, Directrice du Service de protection des Mexicains aux Etats-Unis d'Amérique, Direction générale de la protection des Mexicains à l'étranger, Secrétariat aux relations extérieures du Mexique • Ignacio Packer, Secrétaire général de la Fédération internationale de Terre des Hommes, Genève • Andres Franco, Directeur adjoint, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Genève • Azfar Khan, Chef de l'unité de recherche sur les politiques et développement des connaissances, Organisation internationale du travail (OIT), Genève <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions proposées sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les vulnérabilités propres à la migration des enfants ? • Comment les sexospécificités sont-elles intégrées dans les politiques et les débats concernant la migration ? • Quelles sont les incidences des divers régimes et politiques de migration sur les enfants et les familles ? • Quelles sont les stratégies politiques globales en place pour remédier aux problèmes que pose la migration aux familles restées au pays et à celles parties à l'étranger ?
16h30 – 18h00	<p>Session III : La contribution du regroupement familial à l'intégration</p>
	<p>Il est généralement admis que, si certains Etats considèrent le regroupement familial comme un facteur d'intégration, d'autres privilégient une approche plus restrictive afin de protéger les intérêts nationaux. Le regroupement familial constitue une part importante de la migration régulière, allant jusqu'à représenter plus de 50 % de l'immigration régulière dans certains Etats. Même si, souvent,</p>

	<p>les politiques de regroupement familial ont évolué ces dix dernières années, il apparaît que la majorité d'entre elles demeurent restrictives. Il a été constaté que le nombre de demandes et d'autorisations de regroupement familial avaient fortement chuté, en partie à cause de l'adoption de mesures plus restrictives ces dix dernières années. Cette session offrira une tribune de discussions et de débats sur ces questions, et mettra en relief certains des problèmes que soulèvent les conséquences coûteuses d'une séparation familiale à long terme et de politiques sévères et restrictives. Des études ont montré que, s'il est difficile de savoir si le regroupement familial favorise ou freine l'intégration des familles, il est néanmoins évident qu'une bonne intégration dépend de divers facteurs, dont la situation économique dans le pays d'accueil, la discrimination, l'attitude des services d'immigration, etc. En outre, les retards donnent lieu à un éclatement des familles, qui oblige celles-ci à consacrer davantage d'efforts au processus de regroupement proprement dit qu'à leurs contributions au pays d'accueil. Les perdants sont, en définitive, les enfants, qui sont privés de la présence d'un parent et de la possibilité de vivre dans un environnement stable, propice à l'intégration.</p> <p>Moderateur : William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catherine Wiesner, Sous-Secrétaire d'Etat adjointe, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, Etats-Unis • Richard Johnson, Secrétaire adjoint, Service du régime des visas et de la politique familiale, Division migration et citoyenneté, Département de l'immigration et de la protection des frontières, Australie • Lieven Brouwers, Responsable des politiques, Unité immigration et intégration, Affaires intérieures, Commission européenne • Maurice Wren, Directeur, Refugee Council, Royaume-Uni <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions proposées sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques de regroupement familial freinent-elles ou favorisent-elles l'intégration ? • Les prescriptions applicables au regroupement familial font-elles plutôt obstacle à l'intégration sociale ou la facilitent-elles ? Quelles sont quelques-unes des stratégies politiques positives et des pratiques exemplaires en matière de regroupement familial ? Quels sont les difficultés rencontrées ? • Le regroupement familial engendre-t-il des conséquences et des coûts pour les pays d'origine et d'accueil ? • Quelles études ont été menées pour mesurer ces conséquences et ces coûts ? <p><i>Fin de la première journée</i></p>
--	---

8 octobre – DEUXIEME JOURNEE	
10h00 – 12h00	<p>Session IV : Les effets de la migration sur les membres de la famille restés au pays, en particulier les enfants et les personnes âgées</p> <p>Si la migration peut présenter de nombreux avantages pour les migrants et leur famille, la réalité de la migration contemporaine a souvent d'importantes répercussions sur la santé et le bien-être, non seulement des migrants, mais aussi des membres de leur famille restés au pays. Les enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont séparés de leurs parents. Une séparation de longue durée peut avoir des effets négatifs sur le développement, l'état affectif et la santé des enfants, qui sont nombreux à grandir sans l'un ou les deux parents, et sont élevés par leurs grands-parents ou des membres de leur famille élargie. Les personnes âgées sont, elles aussi, particulièrement touchées par l'émigration de membres de leur famille et, très souvent, leurs enfants ou petits-enfants sont leur seul soutien. Mais, au-delà des répercussions négatives sur le plan social, une telle séparation peut, à la longue, entraver le développement des familles et des communautés au pays. Cette session vise à mieux comprendre cette tendance courante de la migration et les problèmes de protection qui en découlent pour les membres de la famille qui y sont confrontés. Elle sera l'occasion de discussions et d'échanges de vues sur la réalité vécue par des familles transnationales et éclatées, ainsi que sur les incidences éventuelles sur la santé physique et mentale et le bien-être de ceux qui restent au pays. Elle permettra en outre d'évaluer les politiques, programmes et pratiques qui visent à protéger les familles des migrants restées au pays, et de faire connaître des exemples de réponses de ce genre qui ont été couronnées de succès.</p> <p>Modérateur : Marta Maurás Pérez, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corneliu Tarus, Chef adjoint, Département de la protection des droits de la famille et de l'enfant, Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille, République de Moldova • Llang Maama-Maime, Responsable du Programme national de lutte contre la tuberculose, Lesotho • Fred Machulu Onduri, Directeur de la protection sociale, Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social, Ouganda • Manuel Sierra, Professeur de master en épidémiologie, faculté des sciences médicales/Université nationale autonome du Honduras (UNAH) • Aileen Peñas, Directeur exécutif adjoint, Fondation ATIKHA (Philippines) <p>Débat général</p> <p>Les thèmes de discussion proposés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont, entre autres, les coûts sociaux de la migration ? Quelles sont, parmi d'autres, les répercussions de la migration sur les relations entre les sexes au sein de la famille ? Quelles sont certaines des conséquences sociales, économiques, sanitaires et psychosociales de l'éclatement des familles, en particulier pour les enfants et les personnes âgées ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les problèmes de protection majeurs auxquels sont confrontées les familles en raison de l'émigration de l'un ou des deux parents en tant que soutiens de famille ? • Les politiques et les services sociaux actuels sont-ils adaptés aux nouvelles réalités que représentent les familles éclatées et non traditionnelles, dans lesquelles l'un ou les deux parents ne sont pas présents pour assurer au quotidien l'éducation des enfants ? Quels sont les exemples de politiques, programmes et pratiques qui visent à résoudre les principaux problèmes de protection que rencontrent les familles de migrants ?
12h00 – 13h00	Session « Voix de migrants »
	<ul style="list-style-type: none"> • Sumaiya Islam, Directrice, BOMSA (Association bangladaise des travailleuses migrantes), Bangladesh • Kenmoe Sieyapdje Elvis Christian, ingénieur biomédical, Cameroun
13h00 – 15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00 – 17h30	Session V : Le rôle multiple des jeunes dans la migration familiale
	<p>Les jeunes de moins de 24 ans représentent près de la moitié de la population mondiale et environ 12 % du nombre total de migrants internationaux. Pour les jeunes, la migration constitue une étape importante vers une vie viable. Cette cohorte est ainsi en voie de devenir un puissant agent de changement et de développement, essentiellement grâce à sa capacité à exploiter les écarts de développement et à contrebalancer les sociétés vieillissantes des pays d'origine et de destination. Elle joue en outre un rôle décisif dans la mobilisation des diasporas, dans les pays d'origine et de destination, en rapprochant des cultures et des sociétés différentes. Dans le contexte de la migration familiale, les jeunes générations représentent souvent la seule source de revenu pour la famille restée au pays. Cependant, elles ne sont pas à l'abri des risques que pose la migration alliée à la pauvreté et au chômage, qui peut conduire à des situations inacceptables, à des discriminations et à l'exploitation. Si l'on ne s'attaque pas à ces problèmes, ils peuvent avoir des effets préjudiciables sur le bien-être des jeunes migrants, considérés individuellement et collectivement, ainsi que sur le développement économique des pays de destination et d'origine. En réunissant des représentants de jeunes migrants du monde entier et des décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux, cette session sera l'occasion de se pencher sur les tendances et les facteurs de la migration des jeunes et d'examiner les incidences de la migration sur le développement humain des jeunes, tout en s'intéressant à leurs droits et à leurs besoins particuliers en matière de protection sociale. Elle permettra en outre d'examiner la contribution des jeunes migrants à la réalisation d'objectifs de développement, et de mettre en commun des pratiques exemplaires visant à exploiter les chances et à relever les défis liés à la migration des jeunes.</p> <p>Modérateur : Natalia Popova, économiste du travail principale, Service des migrations de main-d'œuvre, Organisation internationale du travail (OIT)</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cha Yong-Ho, Directeur de la Division intégration des immigrés, Service coréen de l’immigration, Ministère de la justice, République de Corée • Jason Gagnon, économiste, Unité de Migration et Compétences, Centre de développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) • François Beya Kasonga, Directeur général de la Direction générale de migration, Ministère de l’intérieur et de la sécurité, République démocratique du Congo • André Belzile, Premier secrétaire (Affaires humanitaires), Mission permanente du Canada auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève • Miguel Polo, Chef de l’unité d’évaluation et d’assistance technique, Direction générale de l’intégration des immigrants, Espagne <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions proposées sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la dynamique actuelle de la migration des jeunes ? Qu’est-ce qui pousse les jeunes à émigrer ? • Quelles sont les incidences de la migration des parents sur les jeunes ? Et quelles sont les répercussions de la migration des jeunes sur la famille ? • De quelle manière les jeunes, qu’ils soient migrants ou restés au pays, sont-ils pris en compte dans les régimes nationaux de sécurité sociale ? • Les stratégies politiques actuelles prennent-elles dûment en considération les réalités et complexités nouvelles de la migration des jeunes ? Quel rôle les organisations dirigées par des jeunes ont-elles à jouer face à ces complexités ? • Quelles sont les bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes qui stimulent l’emploi et encouragent une migration sûre parmi les jeunes ? • Comment la migration des jeunes est-elle intégrée dans les stratégies de développement nationales ? • Comment faire en sorte que les jeunes participent davantage aux grands débats politiques ?
17h30 – 18h00	SESSION FINALE
	<i>Synthèse et remarques de clôture</i>

DOCUMENT DE TRAVAIL¹

Introduction

On estime que la migration pour raisons familiales est la principale voie d'entrée des migrants, représentant près de 50 % des flux migratoires internationaux dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)². Il a été établi que le regroupement familial renforce la contribution des migrants au développement en améliorant leur bien-être, en favorisant leur développement personnel et, en définitive, en facilitant leur intégration sociale. Malgré ces données probantes, la migration familiale et ses effets sur la cellule familiale ne reçoivent toujours pas toute l'attention qu'ils méritent de la part des milieux universitaires et des responsables politiques.

La migration permet aux familles d'augmenter leur revenu, d'accéder plus facilement à l'éducation et aux soins de santé et, de manière générale, d'offrir de meilleures perspectives à leurs enfants. Pourtant, les réalités migratoires actuelles peuvent être une source de graves difficultés pour les familles et avoir des conséquences négatives sur le bien-être de leurs membres et sur le développement en général. La situation des migrants et de leur famille vivant dans un environnement caractérisé par des conflits, des difficultés économiques et de longues périodes de chômage

¹ Le thème de cet atelier, le deuxième organisé pour l'année 2014, a été choisi par les états membres de l'OIM. La première réunion, tenue les 24 et 25 mars 2014, a eu pour thème « La migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement ». Merci de consulter la page web pour plus d'information : <http://www.iom.int/fr/idmmigrationetfamille>

² Selon des estimations publiées dans les « Perspectives des migrations internationales 2012 » de l'OCDE, les migrations pour raisons familiales ont constitué la principale catégorie d'entrée en 2010, représentant 36 % des flux migratoires (45 % si l'on tient compte des familles accompagnant les travailleurs immigrés).

aigu est particulièrement difficile. Dans un tel contexte, les pauvres, les enfants, les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Même s'il est admis que les politiques sont plus efficaces quand elles ciblent la cellule familiale et sa dynamique dans sa globalité, les recherches sur la migration et l'attention des politiques tendent actuellement à se focaliser sur les personnes plutôt que sur la famille en tant que cellule.

L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le rôle essentiel de la famille dans la promotion du développement humain et a lancé un appel pour que des mesures visant à promouvoir l'élaboration de politiques familiales soient dûment prises en considération lors de l'établissement du programme de développement pour l'après-2015. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2014, a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et d'adopter des politiques, des stratégies et des programmes nationaux efficaces et axés sur la famille³.

Le présent document examine la façon dont les tendances migratoires influent sur la famille, en s'intéressant plus particulièrement à ses membres vulnérables – enfants, personnes âgées et jeunes – et en soulignant les domaines d'action qui appellent une attention accrue. Il se penchera sur les problèmes de protection auxquels sont confrontées les familles concernées par la migration, ainsi que sur les effets psychosociaux de la migration sur les membres de la famille les plus sensibles et les plus exposés. Enfin, il mettra en évidence les multiples contributions des jeunes à la migration familiale et les défis politiques en la matière.

Réalités de la migration familiale – une approche différenciée selon le sexe

La migration familiale est un phénomène complexe influencé par toutes sortes de facteurs socioéconomiques et de scénarios de

³ « Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille », (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/C.3/68/L.16).

mobilité dans toutes les régions du monde. De manière générale, la migration est motivée par la quête de meilleures perspectives d'emploi et par la volonté d'offrir une alimentation, un logement, des soins de santé et une éducation convenables à sa famille. Dans ce contexte, la migration pour raisons familiales revêt plusieurs formes : entrée de membres de la famille qui accompagnent le migrant primaire ou qui sont à sa charge ; regroupement familial au cours duquel le conjoint, les enfants et, dans certains cas, d'autres proches émigrent pour rejoindre un immigrant ; et fondation d'une famille, lorsqu'un national épouse un étranger. En outre, il arrive souvent que des familles émigrent pour échapper à un conflit violent, à des persécutions ethniques ou à une catastrophe naturelle.

L'évolution économique, sociale, démographique et politique engendre d'importantes dynamiques dans le domaine de la migration familiale. Parallèlement à la migration des enfants et des jeunes, la migration des femmes continue de représenter une part importante de la migration familiale. En 2013, les femmes représentaient 48 % de la population de migrants internationaux dans le monde. Si, jusque dans les années 80, les migrants de sexe masculin étaient considérés comme les principaux acteurs économiques de la famille, les mentalités ont changé ces dix dernières années. Le rôle des femmes dans la famille, la communauté et sur le lieu de travail évolue et, de plus en plus, elles sont considérées comme d'importants décisionnaires économiques.

Une part notable de femmes émigrent pour se marier. Ce phénomène est largement répandu en Asie de l'Est : en 2008, la Province chinoise de Taiwan a enregistré entre 20 et 32 % de mariages internationaux et, en République de Corée et au Japon, plus de 42 % de l'immigration est due au mariage. Les pays scandinaves connaissent également un accroissement de la migration pour mariage⁴. L'augmentation et l'amélioration des perspectives professionnelles pour les femmes incitent celles-ci à émigrer pour fonder une famille. Certains pays encouragent la migration aux fins de mariage pour corriger les déséquilibres dans le rapport de masculinité, tandis que d'autres favorisent les

⁴ Perspectives des migrations internationales 2012, OCDE.

mariages internationaux pour remédier au dépeuplement et à l'exode rural⁵.

La chaîne de soins mondiale, ou l'exode mondial des soins⁶, est un schéma de migration féminine propre au XXI^e siècle qui a des répercussions majeures sur les relations entre les sexes et au sein de la famille. Présente le plus souvent dans les pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire, cette tendance reflète une demande de soins non satisfaite déterminée par divers facteurs, tels que l'évolution du statut social de la femme, la migration, la réticence des populations locales à occuper un poste d'employé domestique peu rémunéré et peu qualifié, ou simplement les mutations dans la culture traditionnelle de certains pays. Généralement considérées comme les principales sources de réconfort et de soins, les femmes sont très souvent les candidats les plus qualifiés et les seuls disponibles pour des travaux domestiques et la fourniture de soins à l'étranger – car elles ont des prédispositions pour s'occuper des autres, sont à la recherche de travail et donc disposées à accepter rapidement des responsabilités dans le domaine des soins⁷. En l'absence de l'épouse, de la mère, des filles et des sœurs, la famille restée au pays a, à son tour, souvent besoin de soins, et fait appel à des proches ou à des soignants étrangers. C'est ainsi que la chaîne de soins mondiale se perpétue.

Les tendances actuelles de la migration familiale ont d'importantes conséquences pour la structure de la famille et les liens familiaux. En outre, comme expliqué plus haut, la féminisation croissante de la migration est une évolution majeure à cet égard. Il n'en reste pas moins que le rôle des hommes dans la migration familiale, qu'ils appartiennent à la catégorie traditionnelle des migrants ou à celle, plus récente, des membres de la famille restés au pays, a lui aussi des répercussions importantes sur la famille et la société. La migration des hommes améliore le bien-être de la

⁵ Seoul et al. (2006), *Family migration issues in the East Asian region*, Hye-kyung Lee.

⁶ En anglais « global care drain », un terme forgé par la sociologue Arlie Hochschild en 2002 pour souligner que la migration des femmes est une perte pour la famille restée au pays.

⁷ A la recherche des interfaces entre le genre, la famille, la migration et le développement : l'économie et les chaînes mondiales des soins, document de réflexion pour la table ronde 2.2 du FMMD 2010.

famille et autonomise les femmes qui, en l'absence de leur mari, ont un pouvoir décisionnel accru. Elle peut toutefois engendrer des situations de vulnérabilité pour la famille, et entraîner une charge de travail supplémentaire pour la femme et les enfants, des difficultés financières, des conflits et même un éclatement pur et simple de la famille⁸.⁹ De même, face aux difficultés que pose la migration, les migrants de sexe masculin peuvent être tout aussi vulnérables que d'autres membres de la famille. Des études montrent que la migration des femmes peut bouleverser le rôle traditionnel des hommes dans la famille et la société et, ce faisant, nuire gravement à leur santé et à leur bien-être et, par contrecoup, à la santé et au bien-être du reste de la famille. Les questions de sexospécificité sont donc un déterminant essentiel de la migration familiale et permettent de comprendre les causes, les processus et les conséquences de la mobilité familiale. C'est pourquoi, les politiques migratoires et les recherches sur la migration ne peuvent plus faire l'économie d'une prise en considération des sexospécificités et doivent englober tous les angles de vue à cet égard.

Tandis que les schémas en constante évolution de la migration familiale continuent de transformer la conception traditionnelle de la famille et de fragmenter la cellule familiale, la notion de famille commence à revêtir un aspect transnational, ce qui en fait un élément central du débat sur la migration internationale.

Défis de la migration familiale

La migration des familles pose d'importants défis socioéconomiques car elle peut placer des membres de la famille dans des situations de vulnérabilité et les exposer à des risques d'abus, d'abandon et d'exploitation. Cela est particulièrement vrai pour les migrants irréguliers qui, souvent, se voient refuser

⁸ Ranjana Kumari, Directrice du Centre for Social Research (Inde), Ishrat Shamim, Directrice du Centre for Women and Children Studies (Bangladesh, 2007), *Gender Dimensions of International Migration from Bangladesh and India: Socio Economic Impact on Families Left Behind*.

⁹ Brenda Yeoh, Lan Anh Hoang et Theodora Lam (2010), *Effects of International Migration on Families Left Behind*, Civil Society Days, Forum mondial sur la migration et le développement, Mexique.

l'accès aux services de soutien et de protection. Partout dans le monde, des millions d'enfants migrent chaque année, certains à l'intérieur de leur pays d'origine, d'autres à l'étranger. Selon des estimations récentes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 33 millions de migrants internationaux ont moins de 20 ans. Parmi eux, 11 millions ont entre 15 et 19 ans, et 9 millions entre 10 et 14 ans¹⁰. Les enfants migrants non accompagnés font désormais partie intégrante des flux migratoires mondiaux et mixtes. Les données statistiques disponibles sont dispersées et peu fiables, et les aspects complexes et multidimensionnels en constante évolution de la migration des enfants sont mal connus. Les enfants migrants ne présentent pas un profil homogène : ils peuvent être accompagnés, séparés ou seuls, et leur âge varie. Les garçons comme les filles émigrent, en empruntant des voies irrégulières ou régulières. Il peut s'agir d'enfants nés dans des pays de transit ou de destination, d'enfants victimes de la traite ou d'enfants vendus, de demandeurs d'asile ou de réfugiés, ou encore d'enfants qui ont émigré de leur plein gré ou à des fins de regroupement familial.

Les raisons pour lesquelles les enfants émigrent seuls sont complexes et variées : persécutions, conflits, Etat défaillant, catastrophes naturelles et changements environnementaux, violences et abus (ou menaces de violences et d'abus) à la maison ou à l'école, pratiques culturelles comme les mariages arrangés ou forcés, chômage ou manque d'éducation. Ou encore la conviction que des perspectives économiques, réelles ou perçues comme telles, existent ailleurs. L'âge et la maturité de l'enfant, de même que les conditions du voyage, influent sur le niveau de risque auquel il est exposé. Cependant, la mobilité des enfants peut offrir des possibilités de développement personnel. Par conséquent, ce n'est pas forcément la migration de l'enfant qui pose problème, mais plutôt la vulnérabilité qu'elle engendre. L'absence de voies de migration régulières peut amener les enfants à dépendre de passeurs ou d'autres intermédiaires sans scrupules et à emprunter des voies risquées où l'accès aux services de protection est limité. Les enfants en situation irrégulière font, en outre, face à

¹⁰ *International Migration, Children and Adolescents. Population dynamics*, UNICEF, 2013 [http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Population_Dynamics_and_Migration\(1\).pdf](http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Population_Dynamics_and_Migration(1).pdf)

des difficultés concernant l'accès aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé¹¹.

Les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont particulièrement exposés dans les centres de rétention d'immigrants, où ils sont souvent privés de leurs droits humains fondamentaux. Selon plusieurs experts, la détention dans ces centres peut avoir des conséquences durables sur la santé physique et mentale des enfants, même en cas de séjour de très courte durée.

En 2010, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a déclaré qu'en règle générale, les enfants migrants non accompagnés ne devraient pas être détenus, étant donné qu'il existe d'autres solutions que la détention. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dispose que la détention ne doit être qu'une mesure de dernier ressort¹². La détention d'enfants ne saurait se fonder uniquement sur leur statut migratoire ou le fait qu'ils sont non accompagnés ou séparés¹³. La Convention dispose en outre que dans toutes les décisions qui concernent les enfants, l'intérêt supérieur de celui-ci doit être une considération primordiale. Cette règle s'applique aussi aux cas où les enfants sont séparés de leurs parents ou de leur tuteur¹⁴. Étant donné les effets préjudiciables avérés de la détention et de la séparation familiale sur les enfants, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a demandé aux États parties à la Convention de « cesser rapidement et complètement de détenir des enfants sur la base de leur statut migratoire »¹⁵.

Il existe des méthodes de gestion des migrations respectueuses de la dignité humaine qui permettent aux États d'atteindre leurs

¹¹ OIM/EurAsylum : MIGRATION POLICY PRACTICE, vol. III, n° 6, décembre 2013 – janvier 2014.

¹² Conseil des droits de l'homme, treizième session, Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Président-Rapporteur : El Hadji Malick Sow, A/HRC/13/30 (18 janvier 2010), pp. 18 et 19, par. 58 à 61.

¹³ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 9.

¹⁴ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, article 3 1).

¹⁵ Comité des droits de l'enfant, *Report of the 2012 Day of General Discussion: The Rights of All Children in the Context of International Migration*, par. 78 et 79, disponible à l'adresse : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/discussion2012/ReportDGDChildrenAndMigration2012.pdf>

objectifs politiques sans nuire à la santé et au bien-être des enfants et de leur famille ni violer les droits des enfants. Afin d'éviter des détentions inutiles, en particulier s'il s'agit d'enfants ou de familles, il est fondamental d'instaurer un climat de confiance et de respect, de préserver la dignité de l'enfant et de garantir des procédures équitables et transparentes¹⁶.

Regroupement familial et intégration des migrants

Le droit au regroupement familial est ancré dans plusieurs instruments internationaux, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que dans des instruments juridiques régionaux, tels que la Directive 2003/86 du Conseil de l'Union européenne¹⁷ établissant le droit au regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers. Il est généralement admis que, si certains Etats considèrent le regroupement familial comme essentiel pour faciliter l'intégration, d'autres sont plus restrictifs. Le regroupement familial représente une grande part – plus de 50 % dans certains Etats – de la migration régulière. Même si, souvent, les politiques de regroupement familial ont évolué ces dix dernières années, il apparaît que la majorité d'entre elles demeurent restrictives en ce qui concerne le droit au regroupement de la cellule familiale¹⁸. Les restrictions prennent la forme d'un durcissement des conditions de revenu, de contrôles préalables à l'admission, d'un relèvement de la limite d'âge ou de l'introduction d'une limite d'âge, de seuils procéduraux et/ou financiers, de droits et de visas ou d'une révision de la définition de la « famille ». Ces restrictions s'expliquent en général par les préoccupations des Etats face à l'utilisation abusive du système de regroupement familial (par exemple, les mariages blancs ou

¹⁶ Comité des droits de l'enfant, *Report of the 2012 Day of General Discussion: The Rights of All Children in the Context of International Migration*, par. 16 à 18, disponible à l'adresse : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/discussion2012/ReportDGDChildrenAndMigration2012.pdf>

¹⁷ Directive 2003/86/CE du Conseil relative au droit au regroupement familial datée du 22 septembre 2003, JO L 251, 3.10.2003, p. 12 à 18.

¹⁸ Perspectives des migrations internationales 2012, OCDE, Evolution des politiques migratoires, pages 97 à 121.

forcés), mais aussi face au potentiel d'intégration des membres de la famille dans le pays d'installation et à leur capacité à contribuer à l'économie locale. En conséquence, il a été constaté que le nombre de demandes de regroupement familial ayant abouti et le nombre d'autorisations avaient fortement chuté. Les politiques favorables au regroupement familial, à l'unité ou à la protection de la famille et à l'autonomisation des membres de la famille restés dans le pays d'origine sont encore rares, notamment en ce qui concerne la migration temporaire et circulaire. Il est toutefois prévu d'assouplir les régimes de regroupement familial applicables aux travailleurs hautement qualifiés¹⁹.

La sévérité des politiques de regroupement familial peut aussi s'expliquer par le fait que l'unité familiale n'est pas pleinement prise en considération dans les politiques migratoires, qui ont tendance à ignorer que des migrants qui vivent auprès de leur famille et qui ont accès à des services respectueux des droits de la famille dans le pays de destination sont souvent en meilleure santé et plus productifs, et mieux à même de contribuer davantage au développement de leur pays de destination que ceux qui vivent séparés de leur famille.

Les problèmes que soulèvent les conséquences coûteuses d'une séparation familiale à long terme et de politiques de regroupement familial sévères et restrictives ont des répercussions importantes sur les migrants et leur développement humain. Des études ont montré que, s'il est difficile de savoir si le regroupement familial favorise ou freine l'intégration des migrants, il est néanmoins évident qu'une bonne intégration dépend de divers facteurs, dont la situation économique dans le pays d'accueil, la discrimination, et l'attitude des services d'immigration. Il y a de sérieuses raisons de penser que des restrictions en matière d'admission et de résidence des membres de la famille peuvent nuire à l'intégration. En outre, les retards donnent lieu à un éclatement des familles, qui oblige celles-ci à consacrer davantage d'efforts au processus de regroupement qu'à leurs contributions au pays d'accueil. Par ailleurs, le fait de focaliser le débat autour du regroupement familial sur les incidences économiques et de modifier la politique

¹⁹ Directive 2009/50/CE du Conseil de l'Union européenne. La Directive « carte bleue » fixe les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des Etats non membres de l'UE et de l'AELE aux fins d'un emploi hautement qualifié, y compris les droits en matière de regroupement familial.

d'immigration de manière à privilégier la migration de main-d'œuvre qualifiée entraîne une augmentation de la durée de la séparation familiale et, par conséquent, du nombre de personnes touchées par la migration. En définitive, ce sont les enfants qui en pâtissent car ils sont privés de la présence d'un parent et de la possibilité de vivre dans un environnement stable, propice à l'intégration²⁰.

Incidences de la migration familiale sur les personnes âgées et les enfants restés au pays

La migration peut présenter des avantages non seulement pour les migrants eux-mêmes, mais aussi pour les membres de leur famille restés au pays. Elle peut améliorer les conditions de vie et, souvent, l'accès aux services, y compris des marchandises et des soins de santé de meilleure qualité et une bonne éducation. Il n'en reste pas moins que la séparation familiale se traduit souvent par des résultats socioéconomiques qui se répercutent sur les individus et la cellule familiale dans son ensemble.

La réalité de la migration contemporaine est telle que les personnes qui restent au pays souffrent souvent de l'absence du ou des membres de la famille qui ont émigré. Les rapports entre parents et enfants s'en ressentent particulièrement.

Les travailleurs migrants sont souvent contraints de laisser leurs enfants au pays, soit en raison des politiques restrictives du pays de destination concernant les personnes à charge qui accompagnent les migrants, soit parce que leur emploi ne leur permet pas d'emmener leurs enfants avec eux²¹. Cette situation les oblige à confier leurs enfants à des proches ou à des membres de leur communauté d'origine. Bien que les études sur les répercussions sociales et sanitaires de la migration sur la famille restée au pays soient peu nombreuses, il a été établi que la séparation des enfants de leurs parents a de profondes conséquences émotionnelles, qui entraînent d'importants changements de comportement et

²⁰ Fernando Borraz, Susan Pozo and Máximo Rossi (2008), *And What About the Family Back Home? International Migration and Happiness*.

²¹ Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2008*, Chapitre 6, Migration familiale.

des sentiments de perte, de tristesse, d'abandon, de colère et de rejet. Des études de cas réalisées dans des pays à taux élevé de migration féminine confirment que les enfants restés au pays se sentent souvent abandonnés par leur mère, et qu'ils ont tendance à ne plus respecter leurs parents et à ne plus leur faire confiance²². De plus, la migration des mères contribue à une hausse de l'absentéisme scolaire, à une augmentation des mariages précoces des adolescentes, ainsi qu'à un risque accru d'abus de drogues et d'autres comportements sociaux négatifs²³. Les pères qui restent seuls avec leurs enfants ont du mal à assumer le rôle traditionnel tenu par les mères, à accomplir les multiples tâches qui leur incombent et à faire face à la solitude et au stress qui en découlent. Une étude menée en République de Moldova montre que le soutien apporté par les pouvoirs publics aux enfants touchés par la migration se limite souvent aux activités scolaires, tandis que d'autres institutions ont tendance à se désintéresser de la situation des enfants laissés au pays par des parents migrants²⁴.

La migration de membres de la famille peut aussi avoir des incidences importantes sur les personnes âgées. Malgré des appels²⁵ visant à s'intéresser davantage à la situation des personnes âgées restées au pays, on sait peu de choses sur les effets spécifiques de la migration sur ce groupe de population. Des études montrent que les personnes âgées peuvent tirer profit des fonds rapatriés par leurs enfants adultes car ils améliorent leur niveau de vie. L'absence prolongée de leurs enfants peut toutefois avoir des conséquences psychologiques graves²⁶. Les grands-parents sont très souvent les seules personnes qui s'occupent de leurs petits-enfants et des autres membres de la famille restés au pays. Ils doivent donc assumer des responsabilités accrues et s'exposent à de graves problèmes de santé. Pour bon nombre de ces personnes âgées, les coûts sociaux de la migration de leurs enfants et/ou des

²² Maria G. Hernandez (2013), *Migrating alone or rejoining the family? Implications of migration strategies and family separations for Latino adolescents*, Research in Human Development.

²³ UNICEF 2006, Study report - The situation of children left behind by migrating parents.

²⁴ *Idem*.

²⁵ Trentième session de la Commission de la population et du développement, tenue à New York en 1997.

²⁶ *Impact of children's migration on health and health care-seeking behavior of elderly left behind*, Ramesh Adhikari, Aree Jampaklay and Aphichat Chamratrithirong, 2011.

conjointes de leurs enfants semblent l'emporter sur les avantages qu'elles-mêmes et les petits-enfants qui leur sont confiés en tirent. De telles situations mettent en lumière le cruel besoin de programmes d'appui dans les communautés d'origine, afin d'aider ceux qui restent au pays à faire face à la migration de leurs proches. Des études de cas ont montré que l'existence de systèmes de soutien peut aider les membres de la famille restés au pays à s'adapter et à rester positifs. De même, en communiquant régulièrement avec leurs enfants et leurs parents par téléphone, Skype ou Internet, les migrants peuvent contribuer de manière significative au bien-être des membres de la famille restés au pays et de la famille dans son ensemble.

Des données sur les effets néfastes de la migration sur la famille montrent à quel point il est important d'analyser les incidences sociales non économiques de la migration. Les conséquences psychologiques et émotionnelles considérables de la migration familiale ne doivent pas être négligées dans les recherches sur la migration. En sensibilisant les communautés et en aidant les membres adultes de la famille à assumer des tâches domestiques, et notamment à s'occuper des enfants et des personnes âgées, il est possible d'améliorer le bien-être de la famille et de la communauté. Enfin, étant donné les conséquences de la migration pour le développement des migrants eux-mêmes et de leur famille, il faudrait que les besoins et les responsabilités de toutes les personnes concernées par la migration familiale soient mieux évalués, pour qu'ils puissent être pris en considération dans le pays d'origine et de destination. Les migrants devraient pouvoir bénéficier de conditions de travail et de vie décentes et de possibilités de développement personnel, tandis que leur famille et leur communauté devraient pouvoir se développer de manière durable.

Rôle des jeunes dans la migration familiale

Selon des statistiques récentes, les jeunes représentent 12 % des migrants internationaux, soit un migrant sur huit²⁷. Ce

²⁷ Estimations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2013.

chiffre concerne les migrants âgés de 15 à 24 ans, soit le groupe de population correspondant à la définition que l'ONU donne de la jeunesse²⁸. Pour sa part, le présent document ne se limite pas à cette catégorie mais s'intéresse aussi aux jeunes de plus de 18 ans, afin de rendre compte des diverses situations socioéconomiques et démographiques^{29, 30}. Même si la mobilité des jeunes figure en tête de nombreux programmes internationaux depuis quelques années, de nombreux aspects de leur expérience migratoire sont toujours exclus des débats d'orientation. Pour les jeunes et leur famille, la migration constitue une étape importante vers une vie viable, offrant des perspectives de développement humain et économique. La migration offre aux jeunes la possibilité de devenir de puissants agents du changement et du développement, en comblant les écarts de développement et en compensant le vieillissement de la population dans les pays d'origine et de destination. Cependant, les données disponibles sur les multiples rôles que la jeunesse peut jouer dans le cycle migratoire sont limitées, ce qui peut faire obstacle à la pleine réalisation de son potentiel. Sous l'angle de la migration familiale, les jeunes migrent pour trois raisons principales : émigrer seul pour fuir la pauvreté, soutenir la famille, échapper à un conflit et aux aléas climatiques, ou améliorer les possibilités d'études ; émigrer pour rejoindre la famille à l'étranger ; ou rester au pays pour s'occuper de la famille en l'absence des parents ou des frères et sœurs. Si ces trois cas de figure ne sont pas exhaustifs, ils illustrent néanmoins la complexité et la diversité de la question. Dans chacune de ces situations, les jeunes peuvent tirer profit de la migration tout comme ils peuvent en subir les conséquences néfastes. L'amélioration du niveau de

²⁸ Nations Unies (1981), Rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse, A/36/215, Annexe, Nations Unies, New York.

²⁹ Etant donné que les jeunes visés dans le présent document sont âgés de plus de 18 ans, ils n'entrent pas dans le champ d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon laquelle un enfant s'entend de « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ».

³⁰ Il existe plusieurs définitions pratiques des termes « jeunesse » et « jeune » : selon le Secrétariat de l'ONU/l'OIT/l'UNESCO, la jeunesse s'entend des personnes âgées de 15 à 24 ans ; selon ONU-Habitat, elle s'entend des personnes âgées de 15 à 32 ans ; selon l'UNICEF/l'OMS/le FNUAP, l'adolescence se situe entre 10 et 19 ans, les jeunes sont âgés de 10 à 24 ans, et la jeunesse se situe entre 15 et 24 ans ; selon l'UNICEF, les enfants ont moins de 18 ans ; selon la Charte africaine de la jeunesse, la jeunesse se situe entre 15 et 35 ans. La variété des définitions reflète la diversité des situations et des besoins concernant les jeunes et la jeunesse dans chaque cas d'espèce.

vie et des perspectives de développement rendue possible grâce à la contribution financière des parents à l'étranger est souvent neutralisée par les difficultés que rencontrent les jeunes restés au pays sans leurs parents, telles que l'obligation de soutenir leur famille, l'absence de scolarisation, le chômage et le risque d'abus et de problèmes psychosociaux. De même, les jeunes qui émigrent seuls ou en compagnie de leurs parents peuvent être confrontés à des politiques restrictives dans le pays de destination, ainsi qu'à la discrimination, à la marginalisation et au chômage. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que pose la migration aux jeunes. Le chômage demeure un puissant facteur déterminant de la migration des jeunes et un défi essentiel : en 2013, sur les 228 millions de jeunes touchés par la pauvreté, 75 millions étaient inscrits au chômage³¹. Cette situation ne peut qu'exposer les jeunes à des situations d'extrême vulnérabilité.

Les jeunes représentent une part croissante et très instruite de la population mondiale. On ne saurait sous-estimer leur capacité à améliorer le développement de leurs communautés d'origine et de destination et à y contribuer. Si l'on ne résout pas durablement les problèmes que pose leur expérience de la migration, leurs compétences risquent d'être gaspillées. Par ailleurs, leurs vulnérabilités et leurs besoins de protection ne sont pas différents de ceux des enfants, bien que les jeunes de plus de 18 ans n'entrent pas dans le champ d'application des traités internationaux et qu'ils soient par conséquent exposés à des violations de leurs droits humains. Les jeunes migrants en situation irrégulière, qui n'ont pas d'informations exactes sur la destination envisagée et qui sont confrontés à des difficultés socioéconomiques dans leur pays de destination ou d'origine restent exposés et vulnérables à de nombreux risques d'abus. Des législations et des politiques qui répondent aux besoins de protection, de soutien et de sensibilisation des jeunes touchés par la migration peuvent améliorer leur bien-être et, ce faisant, leur permettre de s'approprier leur contribution au développement³².

³¹ Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 : Une génération menacée (OIT).

³² Rapport mondial sur la jeunesse 2013, DAES.

Conclusions

Dans le contexte de la migration, la famille est depuis longtemps envisagée uniquement sous l'angle économique. Cependant, étant donné ses conséquences du point de vue des politiques, la dynamique de la migration familiale a de telles incidences sur les membres de la famille qu'il serait bon de porter une attention accrue à la place de la migration familiale dans les débats d'orientation. Le potentiel de contribution au développement que recèlent les familles est souvent affaibli en raison d'expériences migratoires difficiles. Le discours international sur la migration doit s'intéresser davantage à la cohérence des politiques pour permettre de mieux évaluer le potentiel de la cellule familiale, ainsi que les problèmes de protection qui en découlent et leurs incidences éventuelles sur les différents membres de la famille et la société dans son ensemble. Bien que les discussions actuellement menées portent de plus en plus sur les incidences de la migration sur les droits de l'enfant et de la famille, on continue de manquer d'informations sur les enfants et les personnes âgées qui émigrent ou restent au pays, et sur les changements dans les structures et les relations familiales qui résultent de l'absence d'un ou de plusieurs parents et d'autres membres de la famille. L'insuffisance des données sur ce point explique en partie l'absence de politiques visant à s'attaquer aux problèmes liés à la migration des familles dans les pays d'origine et de destination³³. Les recherches et les politiques doivent donc tenir davantage compte des vulnérabilités propres à chaque contexte et à chaque situation de migration familiale. Dans les pays d'origine et de destination, il incombe aux responsables politiques d'identifier les mécanismes et les mesures à même de promouvoir le développement économique grâce aux contributions des migrants, et de préserver le bien-être des migrants et des membres de leur famille.

³³ Voir UNICEF 2009.

Pour en savoir plus

- Dialogue international sur la migration de l'OIM 2014 : Premier atelier d'intersession *La migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement* (24-25 mars 2014)
- OIM, 2014 International Migration Journal, Volume 52, N° 3
- OIM et Eurasyllum, Migration Policy Practice Journal, Volume 4, N° 2, April-June 2014
- GMG, 2014 Rapport Migration et les jeunes: défis et opportunités
- OIM, 2013 Children on the move
- OIM, 2013 Rapport Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement
- ONU-DAES, 2013 Rapport Mondial sur la Jeunesse
- Observatoire ACP sur les Migrations, 2012 Les familles transfrontalières et l'impact social et de genre de la mobilité dans les pays ACP
- OIM, 2011 Unaccompanied children on the move
- OIM, 2010 Rapport Etat de la migration dans le monde : L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements
- FMMD, 2010 Partenariat pour la migration et le développement humain ; prospérité partagée, responsabilité partagée, documents de référence et compte rendu
- FMMD, 2010 Journées de la Société civile, documents de référence
- OIM, 2008 Rapport Etat de la migration dans le monde : Gestion de la mobilité de la main d'œuvre dans une économie mondiale en mutation

Consultez la page web de l'atelier à l'adresse : <http://www.iom.int/cms/idmmigrationetfamille>

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français/espagnol/anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français/espagnol/anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français/espagnol/anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français/espagnol/anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français/espagnol/anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012
21. La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables (français, espagnol, anglais), 2012
22. Les Diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'état (Conférence ministérielle sur la diaspora Centre International de Conférences Genève 18 19 juin 2013) (arabic, français, espagnol, anglais), 2013
23. Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement (français, espagnol, anglais), 2014
24. Migration et famille (français, espagnol, anglais), 2015

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :
Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19
Suisse
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50
E-mail : pubsales@iom.int
Internet : www.iom.int



IOM • OIM

GERER LES MIGRATIONS
DANS L'INTERET DE TOUS



USD 12.00